



**Zone de Protection Spéciale (ZPS)**  
«Bassée et plaines adjacentes»

*Bilan d'activités 2020*



# **Sommaire**

**1 Animation des contrats /chartes**

**2 Suivis scientifiques**

**3 Information, Communication, Sensibilisation**

**4 Veille à la cohérence des politiques publiques**

**5 Gestion administrative**

## 1 Animation des contrats / chartes

**Contrats Natura 2000** / travaux de restauration de milieux ouverts :

-Les travaux de **restauration de milieux ouverts** sur la propriété située à La Tombe sont achevés (contrat 2016).

-Les travaux de **restauration de milieux ouverts** sur la propriété de Chatenay-sur-Seine sont également achevés (contrat 2016).

-Ceux des **berges de plans d'eau** de la propriété située à Balloy pour 4,5 ha de berges de plans d'eau (contrat 2016), achevés avec un **coût de réalisation inférieur aux prévisions contractualisées** (produits d'abattage écoulés via la filière bois-énergie).

-Un dossier de demande de subvention pour la **deuxième phase de travaux de réouverture d'une ancienne roselière** à Chatenay-sur-Seine, pour environ 1,5 ha, a été déposé en préfecture pour instruction, la convention est attendue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, avec ensuite la réalisation des travaux programmée en septembre/octobre 2021.

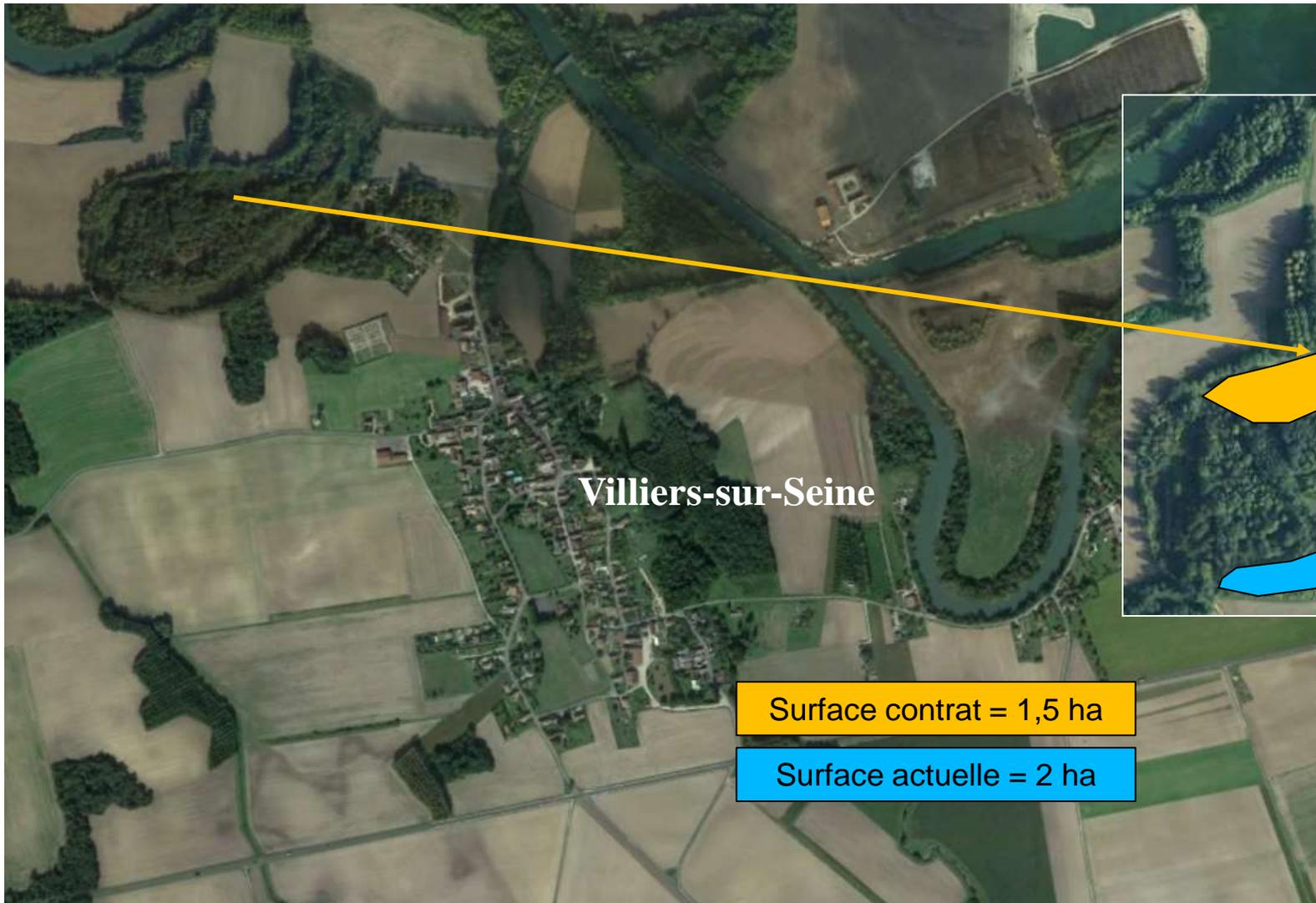
-Un dossier de demande de subvention pour le projet à Villiers-sur-Seine pour la **restauration d'une roselière** sur environ 1,5 ha, par **réouverture du milieu** envahi au  $\frac{3}{4}$  par les arbres a été déposé en préfecture pour instruction, la convention est attendue au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, avec la réalisation des travaux prévue en septembre/octobre 2021.

-La signature de la **charte Natura 2000** intéressant les 3 propriétaires qui avaient un contrat Natura 2000 en 2016 a été relancée suite à l'achèvement des travaux. A fin 2020, les discussions sont en cours, tous les propriétaires sont favorables à la signature de la charte.

1 autre demande de signature de la charte pour une propriété à Melz-sur-Seine, en cours de finalisation de son PSG (Plan Simple de Gestion). La signature sera réalisée dès validation du PSG.

# 1 Animation des contrats /chartes

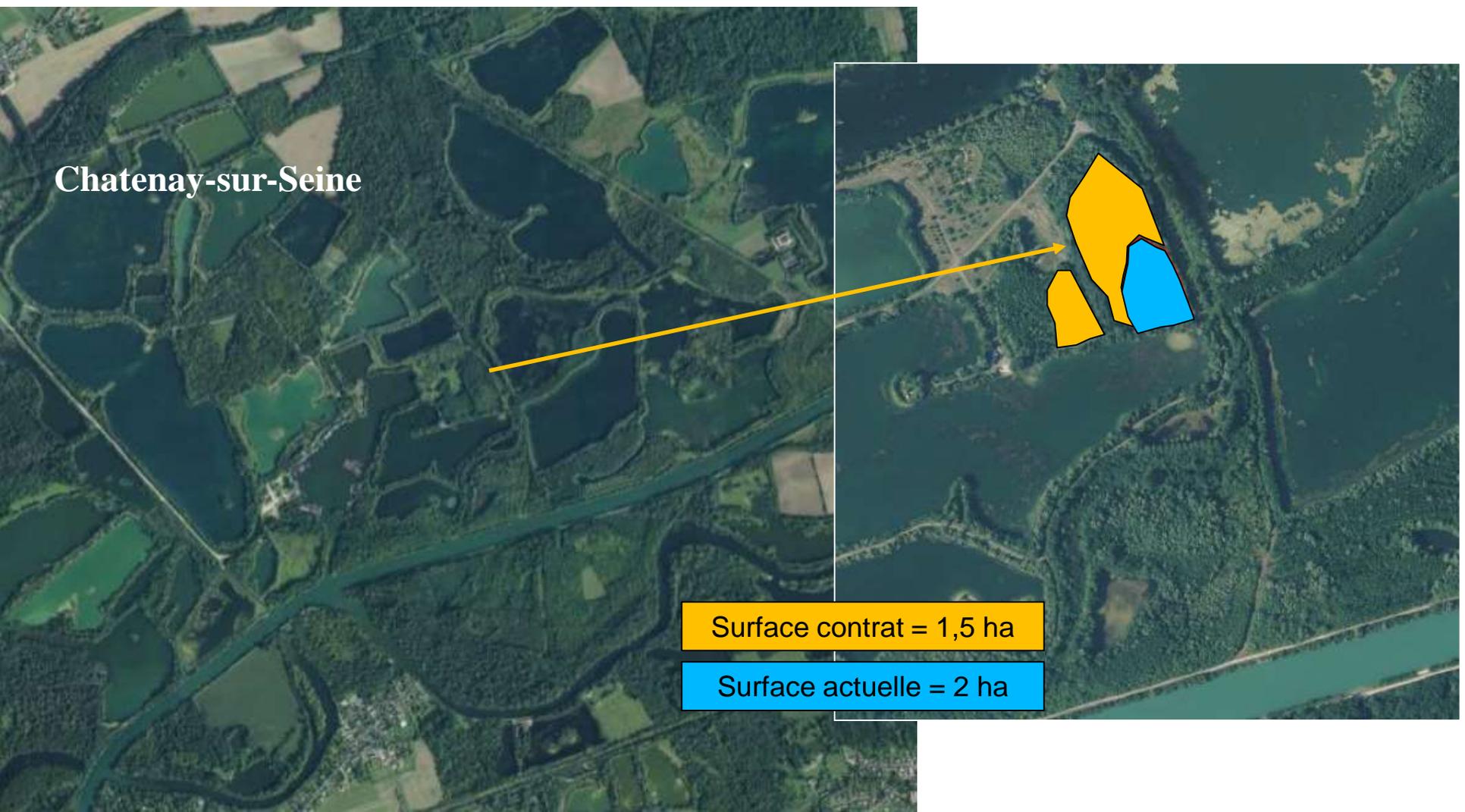
**Contrats Natura 2000 / dossier de demande de subvention déposé en préfecture**  
Chantiers de restauration d'une roselière à Villiers-sur-Seine



# 1 Animation des contrats /chartes

**Contrats Natura 2000 / dossier de demande de subvention déposé en préfecture**  
2<sup>ème</sup> phase de restauration d'une roselière à Chatenay-sur-Seine

Chatenay-sur-Seine



Surface contrat = 1,5 ha

Surface actuelle = 2 ha

# Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) « Natura 2000 »

## *Bilan et évaluation des campagnes 2015 à 2020*

Rappel : pour les deux sites Natura 2000 de la Bassée, les exploitants agricoles ont un seul interlocuteur en la personne du coordinateur Natura 2000 de la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-et-Marne (FDC 77).

De plus, la ZSC est entièrement incluse dans le périmètre de la ZPS, c'est pourquoi nous parlons uniquement de la ZPS en ce qui concerne les MAEc.

Le projet de territoire, ou PAEC (Plan Agro Environnemental et Climatique) est le cadre définissant le contexte et les objectifs de contractualisation des MAEc pour ces 2 sites.

### *1 / Analyse cartographique des mesures engagées par les exploitants sur le territoire « Bassée »*

Après avoir changé de SIG en 2020 (Qgis à la place de Mapinfo), la FDC 77 a cartographié, à partir de la couche « îlots PAC » et sur fond orthophotos, la totalité des parcelles engagées lors des déclarations PAC des années 2015 à 2020 incluses. Le fond d'images satellite croisé avec le fond topographique nous permet, au-delà des visites sur le terrain, de confirmer avant engagements, que les MAEc prévues présentent bien l'intérêt que nous avons identifié avec chaque agriculteur, en particulier en ce qui concerne le renforcement ou la création de continuités écologiques.

Les extraits de RPG fournis à notre demande lorsque nécessaire par les exploitants, ont été également utilisés pour réaliser ce travail.

Chaque mesure engagée est ainsi identifiable et localisable sur Qgis, avec à chaque fois dans la table d'attribut de chaque parcelle:

- le n° de pacage,
- l'année d'engagement,
- le type de mesure (HE16, HE01, etc.),
- la surface engagée,
- le nom de l'exploitation.

Un champ est également dédié aux assolements pour la mesure HE16 en particulier (création d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique), il est en cours de renseignement et sera complet courant 2021.

La répartition spatiale des parcelles engagées sur la totalité de la ZPS, étendue sur 27 743 ha, dont 16 600 ha de terres agricoles, montre qu'il n'y a pas de priorité donnée à tel ou tel secteur, mais un souci de répondre à la fois aux demandes de tous les exploitants et aux objectifs de maintien et de création de milieux herbacés favorables à la conservation des espèces et de leurs habitats.

Le secteur le plus à l'ouest de la ZPS, actuellement sans MAEc, verra en 2021 deux nouveaux exploitants s'engager pour un quinzaine d'hectares de conversion de cultures en couverts (mesure HE16), sur la commune de La Grande Paroisse avec recréation de continuités écologiques, et sur la commune de Marolles-Sur-Seine dans le périmètre rapproché du captage d'eau potable (coordination avec l'AESN).

Il s'agit bien, conformément aux enjeux et objectifs liés à la biodiversité des DOCOB (Documents d'objectifs) des deux sites, et dans l'esprit « Natura 2000 » de maintien des activités humaines sur ces sites, de trouver un équilibre entre activité économique et protection de la biodiversité.

A ce titre, les MAEc constituent un outil essentiel de maintien et de développement des surfaces enherbées favorables à la biodiversité au sens le plus large, et permettent également un contact individualisé et sur le terrain avec les agriculteurs du territoire.

La deuxième phase de la cartographie, en cours de réalisation, permettra de distinguer visuellement (code couleur, etc.) les types de MAEc engagées sur chaque îlot PAC concerné.

## Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) « Natura 2000 »

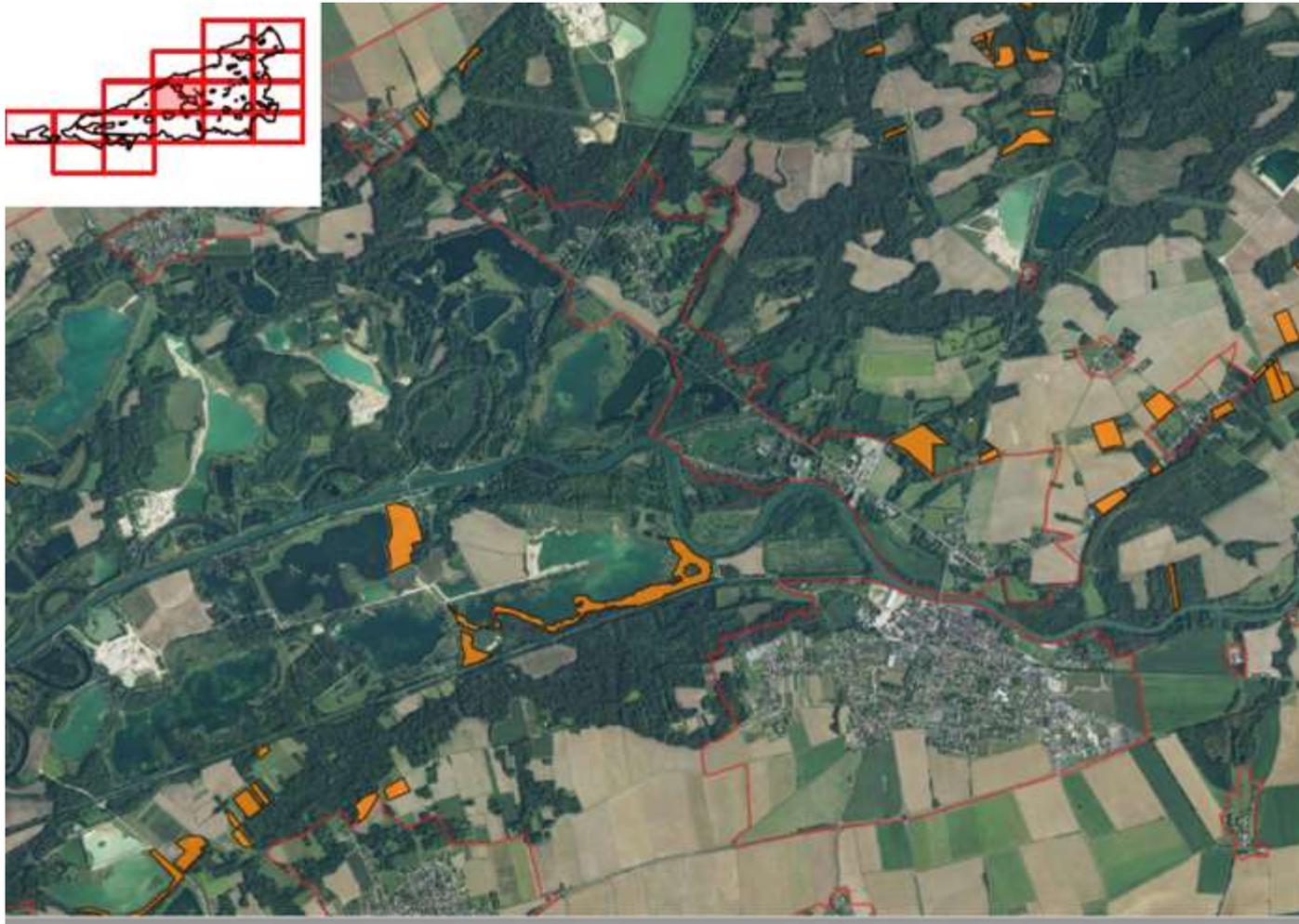
*Extrait cartographie SIG, secteur sud-est de la ZPS*



## Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) « Natura 2000 »

*Extrait cartographie SIG, secteur centre de la ZPS et Ouest de la ZSC*

(dont Réserve Naturelle Nationale de la Bassée)



## Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) « Natura 2000 »

2 / Le tableau suivant fait l'état des lieux des « plus » et des « moins » de la contractualisation MAEc mise en œuvre depuis 2015, afin d'en identifier les freins et les leviers d'action..

Cette matrice « AFOM » présente donc les **Atouts et Faiblesses internes** à la FDC 77 et les **Opportunités et Menaces externes**.

Interne	Externe
<i>Atouts</i>	<i>Opportunités</i>
<p>-« <b>Bouche à oreille</b> » entre agriculteurs, transmission de l'info par les contractants ;</p> <p>-<b>Rencontres des agriculteurs sur le terrain</b>, en toutes saisons, lors des suivis scientifiques des espèces de la ZPS, dont 4 espèces prioritaires suivies chaque année dans les grandes cultures (les 3 busards et l'Edicnème criard), les protocoles de suivi empruntant les chemins d'exploitation ;</p> <p>-<b>Réseaux d'acteurs locaux</b> : élus et agriculteurs de la <b>communauté de communes Bassée Montois</b>, structure animatrice des 2 DOCOB de la Bassée ; adhérents de la FDC 77 et associations de chasse locales ;</p> <p>-<b>Coordination</b> avec l'association de gestion de la réserve naturelle nationale de la Bassée (AGRENABA), de la <b>ZSC</b> qui anime le DOCOB de la ZSC « Bassée », dont la partie mise en œuvre des MAEc est réalisée par la FDC 77 dans le cadre de sa mission de coordination des deux sites N 2000 ;</p> <p>-<b>Nouveau SIG</b> opérationnel depuis l'automne 2020.</p>	<p>-<b>Collaboration</b> avec le service « Environnement et Prévention des Risques » de la DDT 77 ;</p> <p>-<b>Echanges</b> avec la conseillère de la chambre d'agriculture 77 ;</p> <p>-<b>Disponibilité</b> de la chargée de mission agriculture et environnement de la région ;</p> <p>- AEV : <b>réserves naturelles régionales</b> situées dans la ZPS / <b>complémentarité</b> des MAEc avec la gestion de ces sites (Seiglats principalement) ;</p> <p>-<b>Echanges et suivis communs</b> des espèces des grandes cultures de la ZPS avec les associations de naturalistes et ornithologues indépendants, y compris pour la ZPS côté Aube.</p>
<i>Faiblesses</i>	<i>Menaces</i>
<p>-<b>Temps affecté contraint</b> car dépendant entièrement du budget annuel « Natura 2000 » de mise en œuvre du DOCOB du site ZPS FR 1112002, dans le cadre de la mission « animation des contrats et charte N 2000 » incluant les MAEc.</p>	<p>-<b>Enveloppe budgétaire plafonnée</b> chaque année ;</p> <p>-<b>Connaissance tardive</b> du <b>montant</b> de l'enveloppe.</p>

# Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) « Natura 2000 »

## *Bilan et évaluation des campagnes 2015 à 2020 (suite)*

### *3/ Synthèse, bilan des actions et résultats*

#### 3.1 : Rappel du cadre d'évaluation du PAEC « Territoire la Bassée »

##### -Objectif de contractualisation :

L'objectif visé de 3% de la surface agricole du site, soit environ 500 ha, avait été estimé avec la DDT 77 à partir des 1ères rencontres avec les agriculteurs du territoire (réunions d'information en 2013 et 2014).

##### -Attendus initiaux en matière d'impacts des MAEC au regard des enjeux environnementaux ciblés :

Garantir le maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation, selon les enjeux et objectifs en termes de biodiversité décrits dans les DOCOB qui accompagnent ce territoire (ZPS et ZSC).

Maintenir ou créer des milieux herbacés, milieux de substitution pour la faune, favorables à la reproduction des espèces.

##### -Indicateurs de suivi et d'évaluation et résultats:

- ⌚ **1-**Le suivi quantitatif des agriculteurs rencontrés, que ce soit lors des réunions prévues à cet effet ou lors de rencontre sur le terrain. Une distinction sera faite suivant la sensibilité et les contraintes techniques de chaque exploitant par rapport au dispositif Agro-Environnemental :
  - Exploitants non intéressés par le dispositif ;
  - Exploitants intéressés par le dispositif mais mesures pas assez attrayantes pour compenser la perte de rendement ;
  - Exploitants intéressés par le dispositif mais dont les itinéraires techniques ne sont pas adaptés ;
  - Exploitants intéressés et dont la contractualisation est effective.
- ⌚ **2-**Les indicateurs inscrits dans chaque fiche mesure seront systématiquement utilisés pour évaluer les changements de pratiques attendus. Un contrôle sur l'exploitation sera effectué également avec l'exploitant au moment de la mise en œuvre de la mesure, et au cours des années engagées.
- ⌚ **3-**Un bilan des actions d'animation à destination des exploitants du territoire sera réalisé annuellement et intégré au bilan annuel d'animation des deux sites Natura 2000 de la Bassée.

# Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) « Natura 2000 »

**1-** Suite au **plafonnement de l'enveloppe budgétaire** annuelle à partir de 2018, et afin d'éviter d'avoir trop de demandes non finançables risquant d'entraîner une démobilitation des exploitants, les réunions d'information prévues à partir de 2018, suite à celles réalisées en 2013 et 2014, n'ont pas été faites.

La priorité a été donnée à l'information directe des exploitants rencontrés sur le terrain lors des suivis scientifiques des espèces de la ZPS (périmètre de la ZSC inclus en totalité dans celui de la ZPS), aux réunions d'opportunités informelles avec les exploitants, lors de passage en mairies ou après des réunions concernant le territoire (Seine Grands Lacs, PLU, projets de territoire de la communauté de communes, etc.), et via le bulletin d'info des sites N 2000 concernés.

Le « bouche à oreille » entre exploitants et via des responsables de chasses a complété efficacement cette pratique.

Ce fonctionnement explique aussi pourquoi aucun exploitant ne s'est déclaré intéressé sans souhaiter engager de mesure pour cause de compensation de perte de rendement jugée insuffisante, ou pour cause de contraintes techniques.

Nombre de nouvelles exploitations engagées chaque année dans le dispositif MAEc : 8 en 2015, 8 en 2016, 10 en 2017, 6 en 2018, 12 en 2019, et 6 en 2020, soit au total 52 exploitations différentes pour 65 visites (dont 2014 et sièges hors 77).

Les demandes pour 2021 concernent à ce jour 3 nouvelles exploitations.

➤ 2 raisons expliquent la chute du nombre de nouvelles exploitations en 2020 et 2021 :

-Renouvellement des MAEc arrivées au terme des 5 années d'engagement / 4 en 2020 et 8 en 2021 ;

-Exploitations ayant déjà engagé une ou plusieurs MAEc / 5 en 2020 et 7 en 2021.

**2-** Chaque **visite d'exploitation** souhaitant engager une mesure, est réalisée en plusieurs phases :

-Présentation des mesures (à partir des notices spécifiques), et de la procédure d'engagement ; discussion sur les projets de l'exploitant, suivie d'une visite des parcelles pressenties ; réalisation du diagnostic biodiversité de l'exploitation avec précision des parcelles dont l'engagement est pertinent pour l'exploitation et pour le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

-Deuxième rdv sur l'exploitation pour la fiche liaison et la vérification des îlots et surfaces prévus.

-Vérification sur le terrain, lors des suivis scientifiques des espèces, de la réalité de la mise en œuvre des mesures, en priorité pour les créations de couverts, puis pour l'entretien annuel des couverts et le pâturage.

A ce jour, tous les engagements ont été respectés selon les prévisions et le cahier des charges de chaque mesure.

**3-**Dans le cadre du **bilan annuel d'activité** des deux sites Natura 2000 (ZSC et ZPS), le point est fait sur les MAEc engagées chaque année, les surfaces, mesures et communes concernées.

Ce point est présenté en comité de pilotage auquel participe la chambre d'agriculture et la moitié à deux tiers des élus des communes rurales concernées, et dont les maires sont eux-mêmes souvent agriculteurs.

**NB :** Pour garantir que les MAEc mises en œuvre soient en cohérence avec les enjeux de conservation des 2 sites, trois critères sont pris en compte, hiérarchisés par ordre d'importance en termes de conservation des milieux et espèces Natura 2000 :

**1-Maintien et développement des habitats** favorables aux espèces prioritaires, soit les 3 espèces de busards, l'Édicnème criard et le Râle des genêts;

**2-Rétablissement des continuités écologiques** dans les secteurs favorables aux espèces, pour leur alimentation ou pour leur reproduction ;

**3-Engagement de mesures** n'ayant pas pu l'être les années précédentes : météo défavorable, demandes trop tardives, assolement inadapté, ...

En cas d'équivalence de plusieurs demandes, celle qui répond au maximum de ces critères est prioritaire.

## Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) « Natura 2000 »

### 3.2 : Résultats obtenus / indicateurs de suivi

- Surfaces de prairies ré ouvertes : pas de mesure engagée.
- Surface de prairies recréées : 186,09 ha + 2021 / 66,47 ha = **252,56 ha**.
- Surface de prairie gérée de façon extensive : **151,19 ha** (dont 39 ha en pâturage).

**Total surfaces prairies = 403,75 ha.**

-Evolution de l'avifaune ciblée par les mesures : les 4 principales espèces visées sont l'*Œdicnème criard*, le *Busard St. Martin*, le *Busard cendré* et le *Busard des roseaux*, dans une moindre mesure le *Râle des genêts* pour les secteurs en prairies humides.

Les suivis d'estimation de la population d'*Œdicnème criard* sont en cours, avec un nouveau protocole prenant en compte systématiquement toutes les parcelles engagées en MAEc avec un potentiel fort d'accueil de l'espèce. Ce travail s'appuie sur la nouvelle cartographie réalisée en 2020, et sur les surfaces maintenant significatives (près de 400 ha) et relativement bien réparties spatialement dans les grande cultures de la ZPS. A noter que les parcelles engagées en 2015 en conversion ou en entretien de cultures en couverts d'intérêt faunistique et floristique, en particulier sur les reliefs des coteaux sud du site, accueillent chaque année près de la moitié des couples nicheurs de cette espèce (14 en tout pour la ZPS en 2020), avec 1 à 2 jeunes à l'envol par couple.

**Le renouvellement des MAEc HE16 et HE03 et l'engagement de nouvelles surfaces sont donc vitaux pour cette espèce.**

De plus les suivis des populations de Busard (3 espèces), montrent qu'au moins les 2/3 des parcelles engagées en MAEc d'entretien ou de création de couverts d'intérêt faunistique et floristique sont utilisées pour l'alimentation en période de nidification, tous secteurs confondus de la ZPS (environ 16 600 ha de cultures).

**Le renouvellement des MAEc HE16 et HE03 est donc un facteur important de garantie du maintien de ces espèces et des habitats d'intérêt communautaire** dans un bon état de conservation.

-Evolution de linéaires de haies : 2337 m d'entretien sur 1 exploitation, pas de prévisions de nouveaux linéaires, l'aide financière ne concernant que l'entretien et son montant étant très faible.

-Maintien et évolution des capacités d'accueil des bosquets pour la faune : pas de disparition ni de création de bosquets, pas de mesure engagée.

-Linéaires de bandes enherbées : 0,21 ha de création de bandes refuges pour la faune, pas de mesure spécifique bandes enherbées.

-Surfaces d'habitats favorables pour l'*Œdicnème criard* : elles représentent environ 220 hectares (HE 03 et HE 16 cumulées, dont environ **80 hectares de création** de couverts de faible densité et de faible hauteur, favorables à la nidification de l'espèce.

-Surfaces d'habitats d'intérêts communautaires (surfaces engagées en pâturage): « Prairie mésophile » = 2,1 ha ; « Pelouse sèche » = 3,3 ha.

-Localisation des parcelles contractualisées par rapport aux enjeux des documents d'objectifs : la réalisation d'une cartographie sous SIG est réalisée et en cours de mise à jour, suite aux éléments transmis récemment à notre demande par la DDT 77. Sa mise à jour sera faite chaque année après le 15 mai (fin des déclarations PAC). **Les enjeux de conservation concernant les espèces prioritaires précitées vont être mis à jour dans les 2 ans qui viennent, notamment en s'appuyant sur la localisation des parcelles en cours d'engagement.**

# Surfaces et linéaires des MAEc par commune - 2014/2020

(dont 1ères prévisions au 31.12.2020 pour 2021 = 66 ha)

Territoire Bassée (77) Etat MAEc par commune au 31 décembre 2020	Entretien couvert herbacé	Création couvert herbacé	Pâturage	Amélioration des jachères	Total communes hectares engagés	Entretien de haies	Entretien berges cours d'eau
	HE 03	HE 11; 13; 15; 16	HE 01; 02	HE 17		HA 01	RI 01
BABY	1,55	2,46			4,01		
BALLOY		9,20			9,20		
BARBEY	7,49	15,56			23,05		
BAZOUCHES LES BRAY	10,13	38,34			48,47		
CHATENAY SUR SEINE		5,01			5,01		
COURCELLES EN BASSEE	3,9	5,45			9,35		
EGLIGNY		18,21	11,02		29,23		
FONTAINE FOURCHES	1,24	13,03			14,27		
GOUAIX	5	2,49	5,29		12,78		
GRAVON		26,68			26,68		
GRISY/SEINE		0,91			0,91		
JAULNES	30,62				30,62		
LA BROUSSE MONTCEAUX			15,58		15,58		
LA GRANDE PAROISSE		9,14			9,14		
LES ORMES SUR VOULZIE	0,33	23,57	7,08		30,98		144 m
LUISETAINES		3,68			3,68		
MAROLLES SUR SEINE		4			4,00		
MELZ SUR SEINE	10,13	1,95		2,13	14,21	2337 m	
MISY SUR YONNE		1,88			1,88		
MOUSSEAUX LES BRAY	2,73				2,73		
MONS EN MONTOIS		4,84			4,84		
MOUY SUR SEINE	22,27	11,37			33,64		
NOYEN SUR SEINE	2,65		4,2		6,85		
PASSY SUR SEINE		7,00			7,00		
SAINT SAUVEUR LES BRAY	2,73				2,73		
VILLENAUXE LA PETITE	4,52	11,18			15,70		
VILLIERS/SEINE		26,62			26,62		
VILLUIS		4,64			4,64		
VIMPELLES	2,73	3,22			5,95		
<b>Totaux surfaces</b>	<b>108,02</b>	<b>250,43</b>	<b>43,17</b>	<b>2,13</b>	<b>403,75</b>		

Dont prévisions 2021 HE16

66,47

**Dont HE 16**

**243,83**

Parmi les demandes d'engagements pour 2021 traitées à ce jour (visites et diagnostics), **2 nouvelles communes** sont concernées, pour une quinzaine d'hectares de conversion de cultures en couvert d'intérêt faunistique et floristique (HE 16). Elles sont situées à l'ouest de la ZPS, en bordure de la commune de Montereau-Fault-Yonne et des *champs captants* d'Eau de Paris, ainsi que sur une partie *d'un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau potable*.

Au total **29 communes sur les 39** de la ZPS bénéficient du dispositif **MAEc** grâce à l'engagement des exploitants agricoles de leur territoire dans le cadre de la mise en œuvre des 2 DOCOB.

# Répartition des MAEc sur le territoire de la ZPS 2014/2020



ZPS Bassée et plaines adjacentes

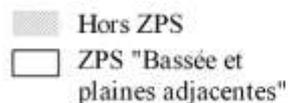


**TOTAL**  
(dont prévisions 2021)  
**403,75 ha**

MAEc engagée (ha)

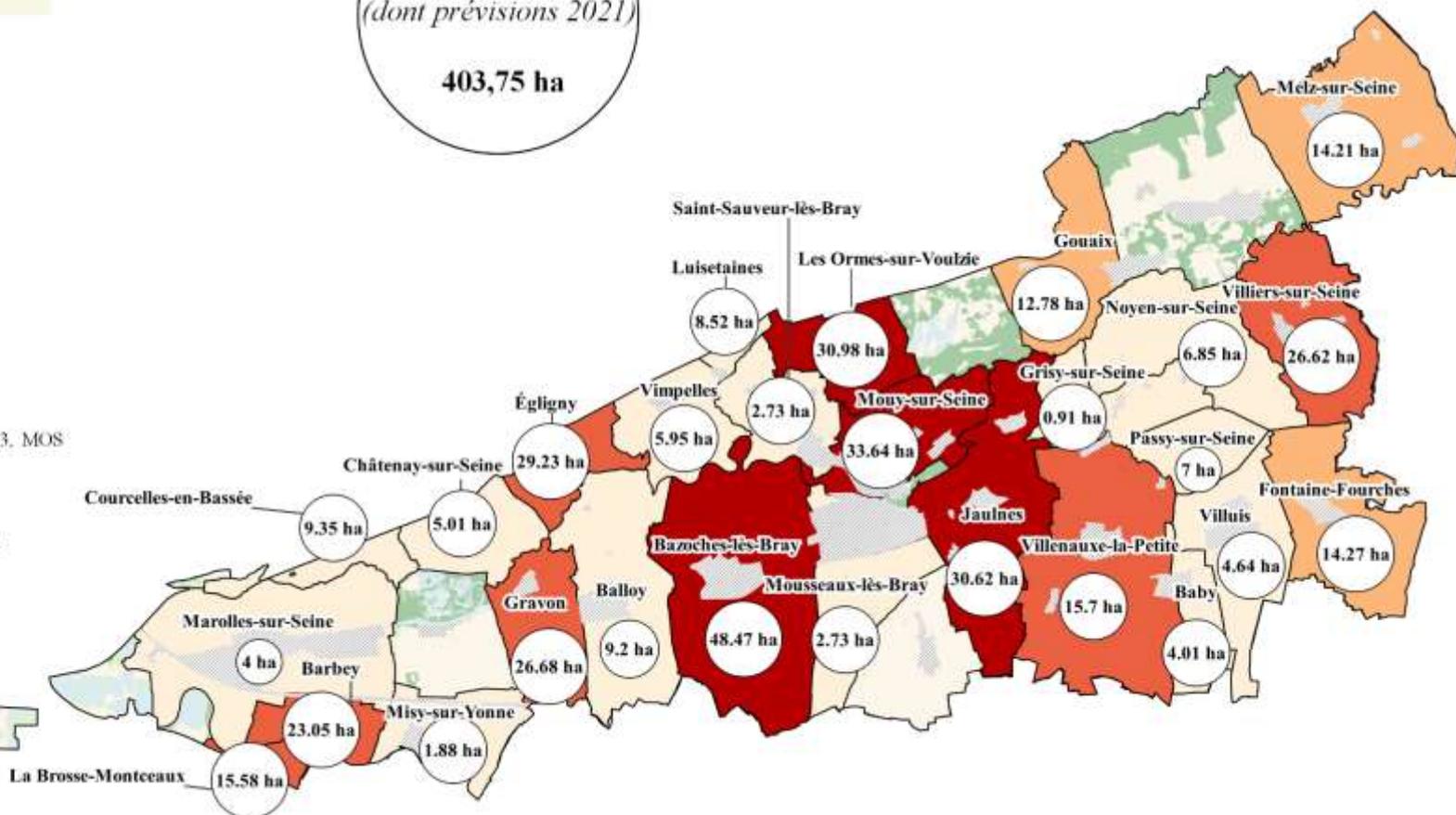
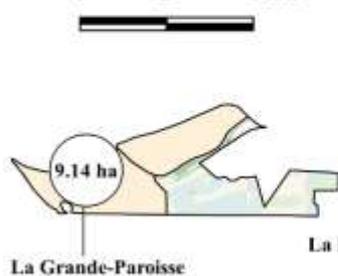


Zonage



Source : FDC 77  
Fond : © IGN - BD TOPO® V3, MOS  
IAU 2017  
FDC 77 | Janvier 2021

0 2 4 km



## Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) « Natura 2000 »

### 3.3 : Perspectives sur le territoire Bassée

Les engagements des années 2018 et 2019, n'ont pas pu suivre la progression enclenchée en 2016 du fait :

-des retards de paiements des années 2016 et 2017 qui ont mis un frein aux volontés d'engagements exprimés par les exploitants, dont certains malgré nos informations faisaient courir le bruit que les MAEc n'étaient pas payées. Depuis les paiements ont été mis à jour et les exploitants sont moins inquiets sur ce sujet.

-du plafonnement de l'enveloppe MAEc Bassée depuis 2018, d'où une vingtaine d'hectares qui n'ont pas été engagés ;

-d'un malentendu avec un exploitant qui n'a pas engagé 24 ha lors de sa déclaration PAC, bien que nous l'ayons informé clairement lors de la visite de son exploitation sur le fait que la fiche de liaison n'avait aucun caractère contractuel et ne se substituait pas à la déclaration de ses MAEc à la PAC.

Les engagements en 2020 ont été un peu freinés par les premiers renouvellements des MAEc engagées en 2015, il en sera de même pour 2021.

Actuellement, pour les nouveaux engagements et depuis la campagne 2020 qui n'a pas permis d'engager de nouvelles mesures d'entretien de couverts, seule la mesure de création de couvert d'intérêt faunistique et floristique la plus rémunératrice en termes d'aide « PAC » est plébiscitée (HE 16).

Il est intéressant de noter que cette configuration imposée permet de fait d'augmenter les créations de nouvelles surfaces en herbes, mais les surfaces restent limitées (-40 à -50% du potentiel de création annuel) par le renouvellement des MAEc engagées qui consomme une part croissante de l'enveloppe annuelle.

Potentiellement, sans ces facteurs limitants, l'objectif de 500 hectares à engager de 2015 à 2020 aurait été atteint et probablement dépassé.

Pour rappel, les engagements surfaciques représentent à ce jour un peu plus de 337 ha. En fonction des demandes que nous avons déjà reçues, ils dépasseront les 400 ha lors de la prochaine déclaration PAC si l'enveloppe réservataire annuelle du PAEc du territoire « La Bassée » le permet.

**NB :** depuis l'instauration d'un plafonnement budgétaire, la prise en compte des réalités et demandes de terrain par le conseil régional d'Ile-de-France et la DRIAFAF, suite à nos échanges et aux CRAEc, a permis de faire évoluer l'enveloppe réservataire chaque année de façon positive. Cela n'a cependant pas permis de répondre à chaque fois à toutes les demandes des exploitants.

Evolution de l'enveloppe réservataire : 2018 = 105 000€ / 2019 = 200 000€ / 2020 = 240 000€.

## Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) « Natura 2000 »

### 3.3 : Perspectives sur le territoire (suite)

La **perspective des engagements à venir**, suite aux contacts et rencontres réalisés et en cours avec les exploitants, nous confirme la tendance d'un maintien à minima du niveau de l'année 2020 des demandes de nouveaux engagements et de renouvellements pour 2021 et 2022, avec une possible augmentation dès 2023 pour les nouveaux engagements si la nouvelle PAC le permet.

En termes de **conservation** des habitats et espèces « NATURA 2000 », mais aussi pour le développement de la **biodiversité**, y compris via la création et l'entretien des corridors écologiques tels que ceux en cours (secteurs est, et Réserve Naturelle de la Bassée principalement), les mesures de **création de couverts** d'intérêt faunistique et floristique restent pour nous **prioritaires**, d'autant plus qu'elles sont plébiscitées par les exploitants et permettent d'augmenter significativement les surfaces de prairie. Rappelons ici que les exploitants sont toujours très attachés à la conservation en terre arable de leurs parcelles, ce qui explique en partie l'attrait de la mesure de conversion de cultures en couverts HE16, la première raison reste le niveau d'aide de 600€/ha engagé. Les mesures de gestion extensive de couvert herbacé arrivent toujours en seconde position, avec la mesure HE03 suivie des mesures d'entretien par pâturage.

Il sera également indispensable de pouvoir **renouveler et développer** les mesures d'**entretien de couverts** d'intérêt faunistique et floristique, qui concernent des parcelles à faible rendement historiquement mises en jachère, et d'autres parcelles nécessitant un entretien par pâturage pour conserver des milieux ouverts souvent constitués de prairies humides enclavées dans des boisements alluviaux.

Ceci permettra aussi de soutenir, pour ne pas dire de permettre, le **développement du pâturage** (ovin principalement), mené par les « Champs des Possibles » sur le territoire, et qui maintient une **activité économique locale** d'élevage de qualité très prisée par la population locale. Actuellement le renouvellement des MAEc «pâturage » n'étant possible que pour 1 an au lieu de 5 ans, met en difficulté cette activité, même s'il existe des parcelles pâturées hors cadre des MAEc.

Les MAEc constituent un **outil bien adapté** tant sur le plan écologique que technique, pour concilier agriculture et protection de la nature, que ce soit dans le cadre des missions liées aux sites Natura 2000 ou dans le cadre des missions de la Réserve Naturelle Nationale de la Bassée.

De plus, la mise en place de la **fiche liaison**, même si elle représente un surcroît de travail, est un bon outil de coordination avec la région et le service instructeur des MAEc, mais aussi un moyen d'impliquer encore plus les exploitants dans l'intérêt et les contraintes liés aux engagements et aux suivis de ceux-ci. La co signature avec chaque exploitant est aussi pour nous une occasion formelle de vérifier que tout a été compris, et de valider les surfaces et îlots avant la déclaration PAC.

Si elle a été réalisée exceptionnellement de façon dématérialisée en 2020, nous reprendrons en 2021 les visites dédiées dans chaque exploitation.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 concernés, une **mise à jour** des DOCOB est programmée d'ici à fin 2022. Ce sera l'occasion de réajuster si nécessaire la liste des MAEc proposées sur le territoire et de rédiger un **nouveau PAEc** à faire valider en 2023.

## 2 Suivis scientifiques et amélioration des connaissances

### 2.1 Rappel des suivis prioritaires définis pour 2020

*Ces suivis ont été initialisés en 2017 et réalisés en accord avec la DRIEE Ile-de-France et la DDT 77.*



#### **Pie-grièche écorcheur**

Prospection des sites de nidification connus en **milieux de transition** et poursuite des recherches dans les sites favorables en période de nourrissage des jeunes

#### **Œdicnème criard**

Poursuite du programme de parcours diurnes dans les parcelles à **couverts bas**, qu'ils s'agisse de cultures, jachères ou de parcelles engagées en MAEc.

#### **Blongios nain, Gorgebleue à miroir**

Confirmation de la nidification en **zones humides**

#### **Butor étoilé**

Confirmation de la présence de l'espèce en toute saison, recherche d'une nidification éventuelle en **zones humides**



#### **Rappel des Enjeux de conservation du DOCOB pour les espèces suivies**

**ENJEU FORT** : Œdicnème criard, Blongios nain, Busards Saint-Martin, cendré et des roseaux.

**ENJEU MOYEN** : Gorgebleue à miroir et Pie-grièche écorcheur.

**HIVERNANT, MIGRATEUR et NICHEUR POTENTIEL** : Butor étoilé.

## 2.2 Résultats espèces prioritaires

### A / Grandes cultures



### Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) **Enjeu Fort**

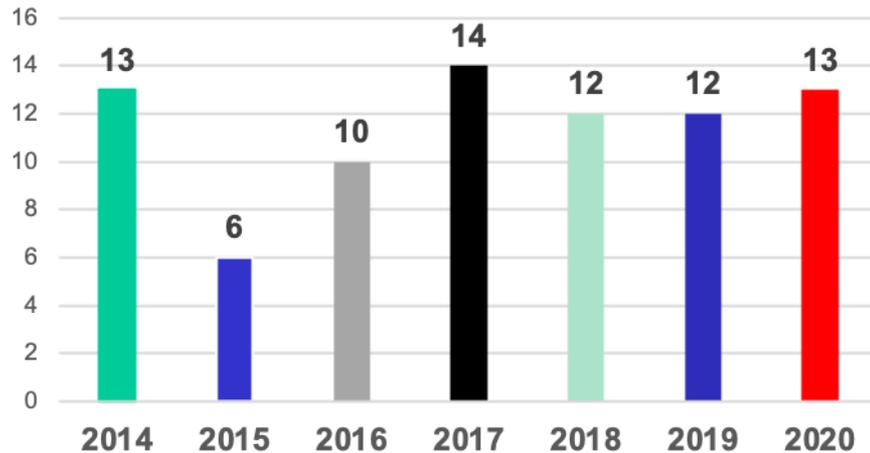
Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2014 & 2020

	Nicheurs certains + probables (nombre de couples)	Observations ponctuelles (individus)	Communes concernées en 2020
<b>2014</b>	13 couples	2	Jaulnes Bazoches-les-Bray Fontaine Fourches Misy Grisy Gravon Vimpelles Baby Balloy Montigny le Guesdier Villenaux la Petite Villuis Villiers sur Seine
<b>2015</b>	6 couples	4	
<b>2016</b>	10 couples	7	
<b>2017</b>	14 couples	25	
<b>2018</b>	12 couples	14	
<b>2019</b>	12 couples	18 (dont 8 en rassemblement postnuptial)	
<b>2020</b>	13 couples	10	

## Œdicnème criard (*Burhinus œdicnemus*) - Enjeu Fort

### Oedicnème criard

Nombre de couples nicheurs certains et probables



Comme nous l'avons mentionné les années précédentes, les écoutes nocturnes avec repasse nous ont paru moins efficaces que les repérages diurnes. Nous continuerons donc notre recherche systématique des Œdicnèmes criards de jour (aube et crépuscule compris).

Cependant, cette prospection sera réalisée selon un protocole précis : nous avons cartographié un circuit fondé sur la totalité des observations de l'espèce effectuées depuis 2014, et reproduirons ce circuit lors des années ultérieures, en accordant une attention particulière à toutes les parcelles favorables (nue, en terre, végétation rase...).

**12 couples de nicheurs certains ou probables**, comme en 2018 et 2019. On reste dans la moyenne des recensements de ces dernières années (6 à 14 couples nicheurs). Cependant, cette estimation est probablement sous-évaluée, compte tenu du nombre de communes (6) où l'espèce n'a pas été revue cette année par rapport à 2019, alors qu'elles comportaient des sites tout à fait favorables à la nidification.

Cette année, l'Œdicnème criard est présent dans **13 communes sur les 39** de la Bassée, à savoir 33% du territoire en théorie, contre 23 % en 2018 et 38 % en 2019.

Rappelons que la **population francilienne** était estimée à 160 à 200 couples en 2009, avec la répartition suivante (*Atlas des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France 2009-2014, Corif 2017*) :

**33%** dans la basse vallée de Seine

**33%** dans les plaines de l'Essonne

**25%** dans la vallée de la Marne

**9% en Bassée** et près des aéroports

Si l'on précise ces estimations en se fondant sur l'hypothèse de 160 à 200 couples franciliens, cela donne une **fourchette de 14 à 18 couples pour la Bassée** et les aéroports franciliens. Les résultats de ces dernières années sont donc en adéquation avec ces estimations, ce qui n'exclut pas qu'elles soient sous-évaluées... et la prospection mérite d'être poursuivie !

## B / Zones humides



### Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) - Enjeu Fort

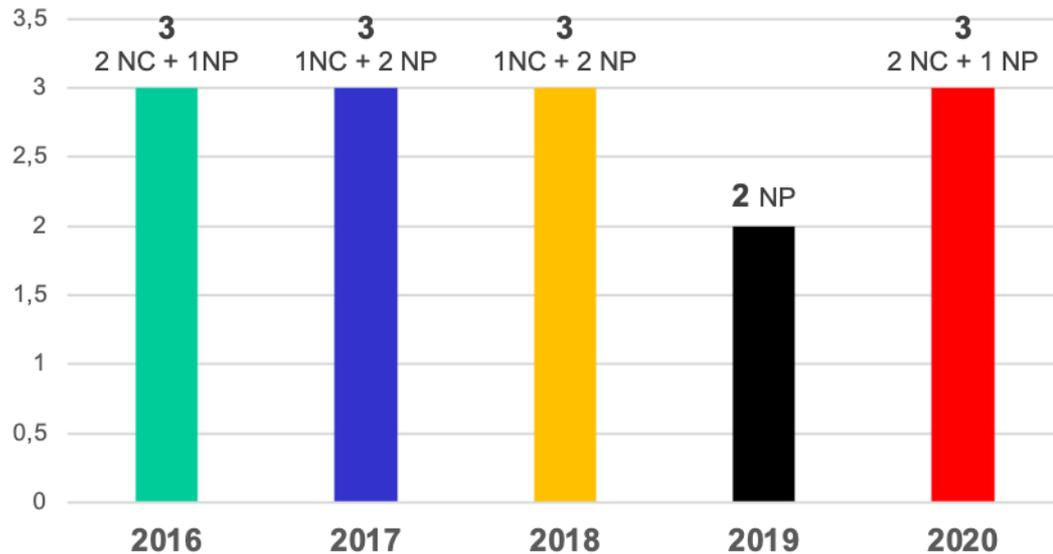
Synthèse des observations effectuées en Bassée de 2016 à 2020

	Nicheurs certains (nombre de couples)	Nicheurs probables (nombre de couples)	Observations ponctuelles (individus)	Communes concernées
<b>2016</b>	2	1	3	<b>NC</b> : Balloy (2) <b>NP</b> : Bazoches <b>Contacts</b> : Marolles - Balloy Bazoches
<b>2017</b>	1	2	9	<b>NC</b> : Gouaix <b>NP</b> : Balloy - Bazoches
<b>2018</b>	1	2	1	<b>NC</b> : Marolles <b>NP</b> : Balloy
<b>2019</b>	-	2	3	<b>NP</b> : Gouaix
<b>2020</b>	2	1	1	<b>NC</b> : Gouaix et Gravon <b>NP</b> : Balloy <b>Contact</b> : Bazoches

## Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) - Enjeu Fort

### Blongios nain

Nombre de couples nicheurs certains et probables



Après une diminution drastique des effectifs d'Île-de-France au XX<sup>ème</sup> siècle, la population de Blongios nain s'est stabilisée dans les années 2000, avec une vingtaine de couples nicheurs (*Atlas des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France 2009-2014*, Corif 2017). La plaine alluviale de la Bassée reste donc un des sites majeurs avec **15% de la population francilienne**.

**2 couples nicheurs certains** en 2020, à Gravon et à Gouaix (3 jeunes à Gouaix), **1 couple nicheur probable** à Balloy et une observation ponctuelle à Bazoches, en juin.

On retrouve le nombre de 3 couples nicheurs recensés entre 2016 et 2018, ce qui confirme une certaine stabilité des effectifs.

**Gravon, Gouaix, Balloy** ainsi que **Bazoches** et **Marolles** sont donc maintenant les bastions du Blongios nain en Bassée, et la multiplication des sites de nidification continue à ouvrir des perspectives. Notre recherche d'autres zones humides favorables en matière de roselières - même de taille modeste - et de saulaies proches de l'eau, doit absolument se poursuivre en 2021.

## B / Zones humides (suite)

<b>Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) – Hivernant, migrateur, nicheur possible</b>				
Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2016 et 2020				
	<b>Nicheurs possibles</b>	<b>Observations ponctuelles</b>	<b>Statut et saison d'observation</b>	<b>Communes concernées</b>
<b>2016</b>	-	3	Hivernants	Balloy (2) - Bazoches
<b>2017</b>	1	3	Hivernants <i>Septembre à Février</i> Nicheur possible <i>Juillet</i>	Balloy (2) - Bazoches Balloy
<b>2018</b>	1	4	Hivernants <i>Janvier, décembre</i> Migrateur <i>Septembre</i> Nicheur possible <i>Mai</i>	Balloy (2) – Barbey Marolles Barbey
<b>2019</b>	2	-	Nicheur possible <i>Printemps-été</i>	Villiers sur Seine Barbey
<b>2020</b>	-	1	Migrateur ou nicheur possible	Bazoches



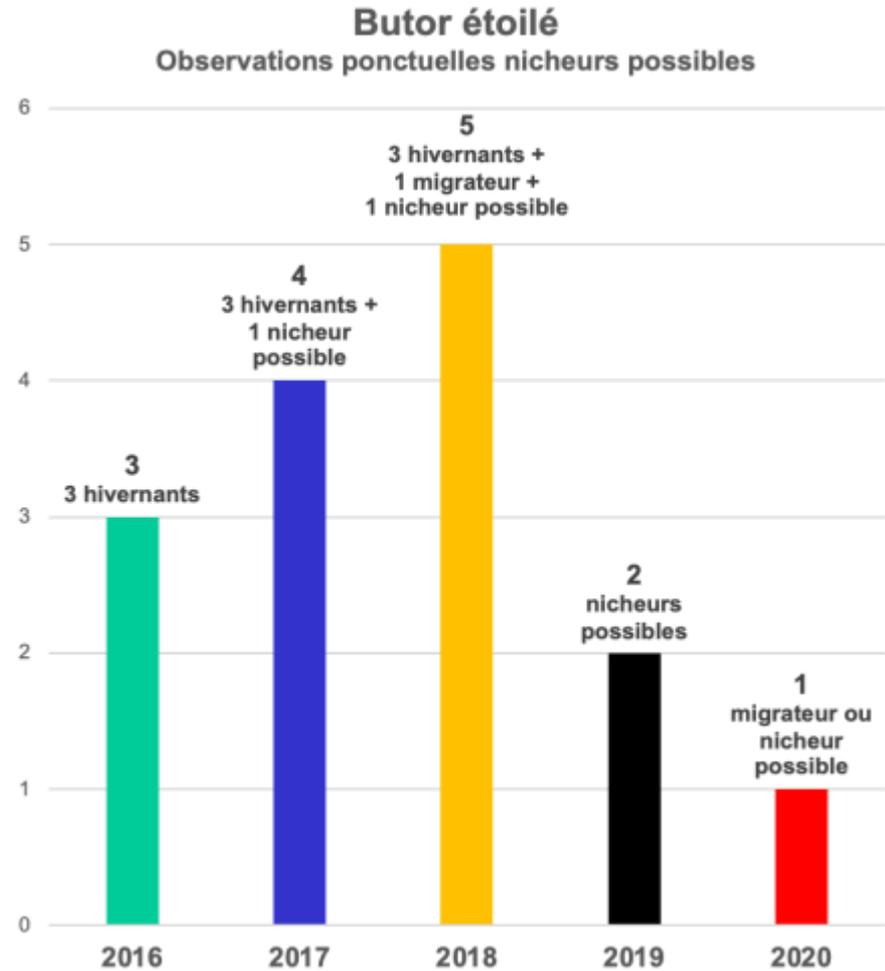
## Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) – Hivernant, migrateur, nicheur possible

**1 Migrateur** ou **Nicheur possible**: Une seule observation recueillie cette année, le 7 mars à Marolles. Difficile de dire s'il s'agit d'un migrateur ou d'un nicheur possible, car le Butor étoilé établit son territoire de reproduction très tôt. Pas d'hivernant observé en 2020.

En **2021**, la recherche du Butor étoilé devra se poursuivre tout au long de l'année. En effet, au vu des observations enregistrées depuis 2016, nous savons que l'espèce a maintenant acquis en Bassée le triple statut d'**hivernant**, de **migrateur** et de **nicheur possible**. L'individu observé en juillet 2017 dans une roselière de la Ferme de Roselle, ce qui compte tenu de la date laissait présager une tentative de nidification, n'a pas été revu cette année.



Photo V. Legendre



## B / Zones humides (suite)



### Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) - **Enjeu Moyen**

Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2016 et 2020

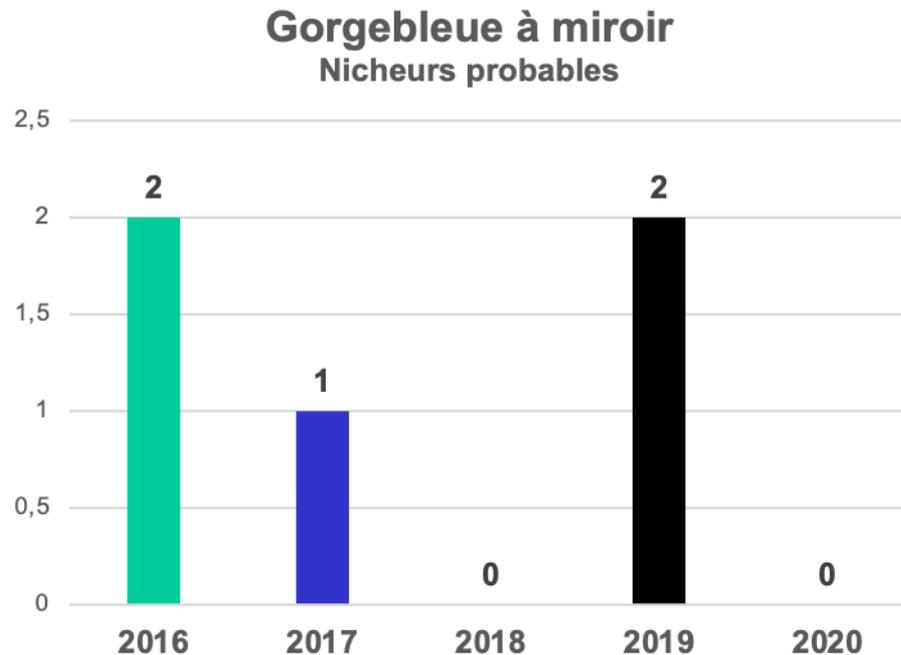
	<b>Nicheurs probables</b> (nombre de couples)	<b>Mâles chanteurs</b> <b>en période de nidification</b>	<b>Observations</b> <b>ponctuelles</b> (individus)	<b>Communes concernées</b>
<b>2016</b>	2 couples	2	-	<b>NP (2)</b> : Bazoches-lès-Bray <b>Mâles chanteurs</b> : Vimpelles - Varennes-sur-Seine - Jaulnes - Saint-Sauveur-les- Bray
<b>2017</b>	1 couple	2	-	<b>NP (1)</b> : Bazoches-lès-Bray <b>Mâles chanteurs</b> : Bazoches-lès-Bray (2) Mouy-sur-Seine (1)
<b>2018</b>	-	-	2	<b>Observations ponctuelles</b> : Balloy <i>13 juin</i> Noyen-sur-Seine <i>1<sup>er</sup> août</i>
<b>2019</b>	2 couples	2	-	<b>NP (2)</b> : Mousseaux-les-Bray Saint-Sauveur-les-Bray
<b>2020</b>	-	-	-	-

## Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) - Enjeu Moyen

Les observations de Gorgebleues à miroir doivent être réalisées tôt en saison. Le 1<sup>er</sup> confinement a empêché la majorité des observateurs partenaires d'aller sur le terrain, et aucune donnée n'a apparemment été recueillie en Bassée en 2020.

Toutes les communes où des mâles chanteurs ont été entendus depuis 2016 devront être prospectées en priorité durant ce printemps 2021 à partir du mois de mars, particulièrement sur les communes où elle n'a été observée que ponctuellement au cours de ces 3 dernières années : Vimpelles, Varennes, Jaulnes, Saint-Sauveur, Mouy, Balloy, Bazoches, Noyen, Mousseaux.

À priori, le seul couple nicheur avéré à ce jour en Bassée est celui de Bazoches-lès-Bray, avec une mention en 2016 (et un éventuel 2<sup>ème</sup> couple nicheur) et une autre en 2017. Ce site était d'ailleurs déjà occupé quelques années auparavant, cela est signalé dans l'*Atlas des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France 2009-2014* (Corif 2017).



L'apparition de la Gorgebleue à miroir en Île-de-France est récente et était estimée en novembre 2014 à environ 20 couples nicheurs. De nombreux milieux en Bassée à priori favorables pourraient encore être colonisés.

## C / Milieux de transition



### **Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) - Enjeu Moyen**

Synthèse des observations effectuées en Bassée entre 2016 et 2020

	<b>Nicheurs certains</b> (nombre de couples)	<b>Nicheurs probables</b> (nombre de couples)	<b>Observations ponctuelles</b>	<b>Communes concernées</b>
<b>2016</b>	5	3	6	Bazoches-Balloy-Grisy-St Sauveur Vimpelles -Melz-Gouaix-Jaulnes – St Sauveur
<b>2017</b>	10	5	19	Balloy-Jaulnes-Les Ormes-Grisy-Gouaix- Hermé-Fontaine Fourches St Sauveur-Vimpelles
<b>2018</b>	5	5	13	Fontaine-Fourches-Les Ormes Hermé-Balloy-Jaulnes
<b>2019</b>	11	20	27	Grisy, Les Ormes, Jaulnes, Gouaix, Everly, Fontaine Fourches, Saint-Sauveur, Vimpelles, Balloy, Misy, Bazoches, Egligny, Mouy, Gravon
<b>2020</b>	10	8	37	Balloy, Saint-Sauveur, Vimpelles, Mouy, Egligny, Gouaix, Cannes-Ecluse, Les Ormes, Jaulnes, Everly, Courcelles

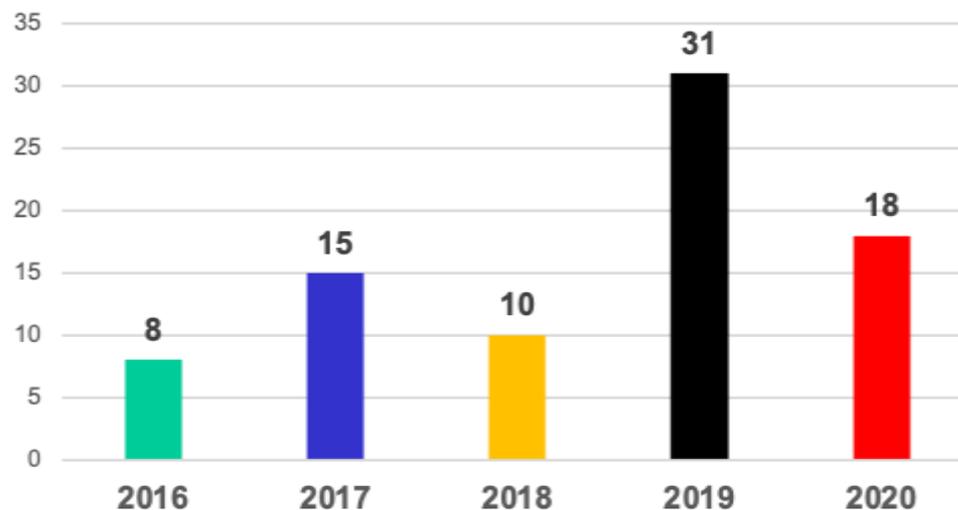


## Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) - Enjeu Moyen

**18 couples de nicheurs certains et probables.** Nous sommes loin des 31 couples recensés en 2019. Toutefois, le nombre d'observations ponctuelles est supérieur. Les efforts de prospection ont été moins intenses compte tenu de la situation sanitaire en 2020. Ils seront multipliés en 2021, d'autant que nous mettrons en œuvre un nouveau protocole de suivi qui nous fera parcourir davantage de sites favorables à la nidification de la Pie-grièche écorcheur.

Milieux buissonnants avec de la végétation descendant jusqu'au sol devront mériter toute notre attention, sans oublier les milieux « atypiques » comme les haies minces de haute taille entourées de grandes cultures, où nous avons recensé des couples nicheurs ces dernières années.

**Pie-grièche écorcheur**  
Nicheurs certains et probables



La population francilienne de la Pie-grièche écorcheur reste vulnérable, face à la diminution de son habitat ainsi que des gros insectes qui constituent l'essentiel de son alimentation. Toutefois, en dépit de ses fluctuations, cette population reste relativement stable – la dernière estimation dénombre 180 à 300 couples en Île-de-France (source : *Atlas des Oiseaux nicheurs d'Île-de-France 2009-2014 – Corif 2017*).

## 2.2 Résultats espèces prioritaires (suite)

### Suivis prioritaires / répartition des 5 espèces nicheuses suivies en 2020

ZPS Bassée et plaines adjacentes



Espèces	Effectifs	Communes
Oedicnème criard	13 couples	Baby, Balloy, Bazoches-les-Bray, Fontaine Fourches, Gravon, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Misy-sur-Yonne, Montigny-le-Guesdier, Villenaux la Petite, Villiers, Villuis, Vimpelles
Blongios nain	3 couples	Balloy, Gouaix, Gravon
Butor étoilé	-	-
Gorgebleue à miroir	-	-
Pie-grièche écorcheur	18 couples	Balloy, Cannes-Ecluse, Courcelles-en-Bassée, Egligny, Everly, Gouaix, Jaulnes, Les Ormes-sur-Voulzie, Mouy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray, Vimpelles

#### Espèce nicheuse

- Oedicnème criard
- Blongios nain
- Pie-grièche écorcheur
- Butor étoilé
- Gorgebleue à miroir

#### Zonage

- Hors ZPS
- ZPS "Bassée et plaines adjacentes"

Source : FDC 77  
Fond : © IGN - BD TOPO® V3, MOS  
LAU 2017  
FDC 77 | Janvier 2021

0 2 4 km



La Grande-Paroisse

Montereau-Fault-Yonne

Marolles-sur-Seine

La Tombe

Gravon

Mousseaux-lès-Bray

Montigny-le-Guesdier

Villenaux-la-Petite

Baby

Villiers-sur-Seine

Villuis

Fontaine-Fourches

Passy-sur-Seine

Gouaix

Everly

Les Ormes-sur-Voulzie

Luisetaines

Saint-Sauveur-lès-Bray

Mouy-sur-Seine

Grisy-sur-Seine

Noyen-sur-Seine

Hermé

Soisy-Bouy

Sourdun

Metz-sur-Seine

Châtenay-sur-Seine

Courcelles-en-Bassée

Saint-Germain-Laval

Barbey

Misy-sur-Yonne

Cannes-Ecluse

Varennnes-sur-Seine

Balloy

Bazoches-les-Bray

Bray-sur-Seine

Jaulnes

Villenaux-la-Petite

Baby

Villiers-sur-Seine

Villuis

Fontaine-Fourches

Passy-sur-Seine

Gouaix

Everly

Les Ormes-sur-Voulzie

Luisetaines

Saint-Sauveur-lès-Bray

Mouy-sur-Seine

Grisy-sur-Seine

Noyen-sur-Seine

Hermé

Soisy-Bouy

Sourdun

Metz-sur-Seine

Châtenay-sur-Seine

Courcelles-en-Bassée

Saint-Germain-Laval

Barbey

Misy-sur-Yonne

Cannes-Ecluse

Varennnes-sur-Seine

Balloy

Bazoches-les-Bray

Bray-sur-Seine

Jaulnes

Villenaux-la-Petite

Baby

Villiers-sur-Seine

Villuis

Fontaine-Fourches

Passy-sur-Seine

Gouaix

Everly

Les Ormes-sur-Voulzie

Luisetaines

Saint-Sauveur-lès-Bray

Mouy-sur-Seine

Grisy-sur-Seine

Noyen-sur-Seine

Hermé

Soisy-Bouy

Sourdun

Metz-sur-Seine

Châtenay-sur-Seine

Courcelles-en-Bassée

Saint-Germain-Laval

Barbey

Misy-sur-Yonne

Cannes-Ecluse

Varennnes-sur-Seine

Balloy

Bazoches-les-Bray

Bray-sur-Seine

Jaulnes

Villenaux-la-Petite

Baby

Villiers-sur-Seine

Villuis

Fontaine-Fourches

Passy-sur-Seine

Gouaix

Everly

Les Ormes-sur-Voulzie

Luisetaines

Saint-Sauveur-lès-Bray

Mouy-sur-Seine

Grisy-sur-Seine

Noyen-sur-Seine

Hermé

Soisy-Bouy

Sourdun

Metz-sur-Seine

Châtenay-sur-Seine

Courcelles-en-Bassée

Saint-Germain-Laval

Barbey

Misy-sur-Yonne

Cannes-Ecluse

Varennnes-sur-Seine

Balloy

Bazoches-les-Bray

Bray-sur-Seine

Jaulnes

Villenaux-la-Petite

Baby

Villiers-sur-Seine

Villuis

Fontaine-Fourches

Passy-sur-Seine

Gouaix

Everly

Les Ormes-sur-Voulzie

Luisetaines

Saint-Sauveur-lès-Bray

Mouy-sur-Seine

Grisy-sur-Seine

Noyen-sur-Seine

Hermé

Soisy-Bouy

Sourdun

Metz-sur-Seine

Châtenay-sur-Seine

Courcelles-en-Bassée

Saint-Germain-Laval

Barbey

Misy-sur-Yonne

Cannes-Ecluse

Varennnes-sur-Seine

Balloy

Bazoches-les-Bray

Bray-sur-Seine

Jaulnes

Villenaux-la-Petite

Baby

Villiers-sur-Seine

Villuis

Fontaine-Fourches

Passy-sur-Seine

Gouaix

Everly

Les Ormes-sur-Voulzie

Luisetaines

Saint-Sauveur-lès-Bray

Mouy-sur-Seine

Grisy-sur-Seine

Noyen-sur-Seine

Hermé

Soisy-Bouy

Sourdun

Metz-sur-Seine

Châtenay-sur-Seine

Courcelles-en-Bassée

Saint-Germain-Laval

Barbey

Misy-sur-Yonne

Cannes-Ecluse

Varennnes-sur-Seine

Balloy

Bazoches-les-Bray

Bray-sur-Seine

Jaulnes

Villenaux-la-Petite

Baby

Villiers-sur-Seine

Villuis

Fontaine-Fourches

Passy-sur-Seine

Gouaix

Everly

Les Ormes-sur-Voulzie

Luisetaines

Saint-Sauveur-lès-Bray

Mouy-sur-Seine

Grisy-sur-Seine

Noyen-sur-Seine

Hermé

Soisy-Bouy

Sourdun

Metz-sur-Seine

Châtenay-sur-Seine

Courcelles-en-Bassée

Saint-Germain-Laval

Barbey

Misy-sur-Yonne

Cannes-Ecluse

Varennnes-sur-Seine

Balloy

Bazoches-les-Bray

Bray-sur-Seine

Jaulnes

Villenaux-la-Petite

Baby

Villiers-sur-Seine

Villuis

Fontaine-Fourches

Passy-sur-Seine

Gouaix

Everly

Les Ormes-sur-Voulzie

Luisetaines

Saint-Sauveur-lès-Bray

Mouy-sur-Seine

Grisy-sur-Seine

Noyen-sur-Seine

Hermé

Soisy-Bouy

Sourdun

Metz-sur-Seine

Châtenay-sur-Seine

Courcelles-en-Bassée

Saint-Germain-Laval

Barbey

Misy-sur-Yonne

Cannes-Ecluse

Varennnes-sur-Seine

Balloy

Bazoches-les-Bray

Bray-sur-Seine

Jaulnes

Villenaux-la-Petite

Baby

Villiers-sur-Seine

Villuis

Fontaine-Fourches

Passy-sur-Seine

Gouaix

Everly

Les Ormes-sur-Voulzie

Luisetaines

Saint-Sauveur-lès-Bray

Mouy-sur-Seine

Grisy-sur-Seine

Noyen-sur-Seine

Hermé

Soisy-Bouy

Sourdun

Metz-sur-Seine

## 2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles

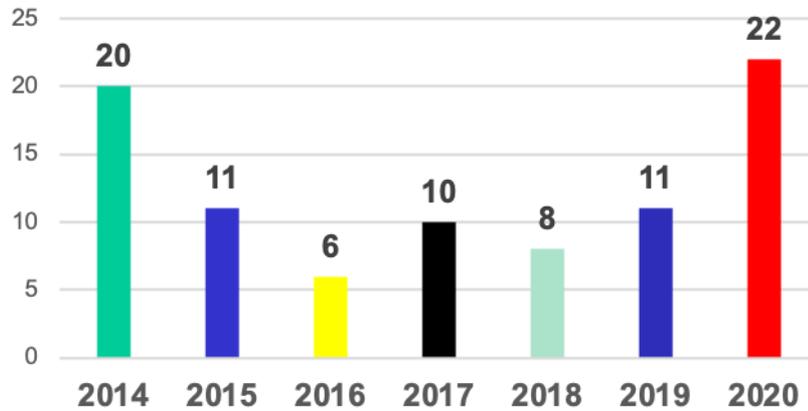
### Les 3 espèces de busards – **Enjeu Fort**

**Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*), **Busard cendré** (*Circus pygargus*) et **Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*)

Synthèse des observations entre 2014 et 2020						
	Busard Saint-Martin		Busard cendré		Busard des Roseaux	
	Nicheurs (certains + probables)	Obs. ponctuelles (individus)	Nicheurs (certains + probables)	Obs. ponctuelles (individus)	Nicheurs (certains + probables)	Obs. ponctuelles (individus)
<b>2014</b>	20	56	9	10	-	10
<b>2015</b>	11	57	-	3	-	7
<b>2016</b>	6	13	3	8	1	15
<b>2017</b>	10 (6 NC + 4 NP)	49	1 (NP)	10	Tous les couples ont échoué en Bassée	30
<b>2018</b>	8 (7 NC + 1 NP)	21	1 (NC)	3	-	27
<b>2019</b>	11 (9 NC + 2 NP)	37	-	-	2 (NC)	29
<b>2020</b>	22 (19 NC + 3 NP)	33	1 (NC)	5	1 (NC)	16
<b>Communes concernées en 2020</b>	Gouaix, Hermé, Villenauxe, Jaulnes, Gravon, Villiers, Bazoches, Fontaine Fourches, Passy, Mousseaux, Montigny, Grisy, Chatenay, Villuis, Baby		Jaulnes, Villenauxe		Villiers, Gouaix, Gravon, Varennes, Les Ormes Hermé, Jaulnes, Montigny, Bazoches	

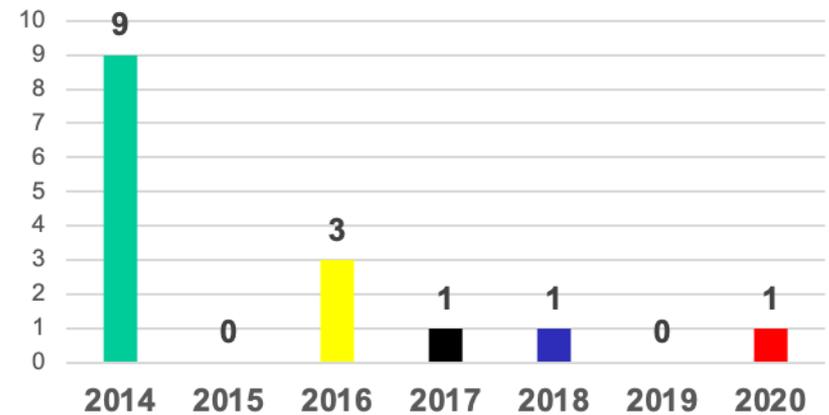
## Busard Saint-Martin

Nombre de couples nicheurs certains et probables



## Busard cendré

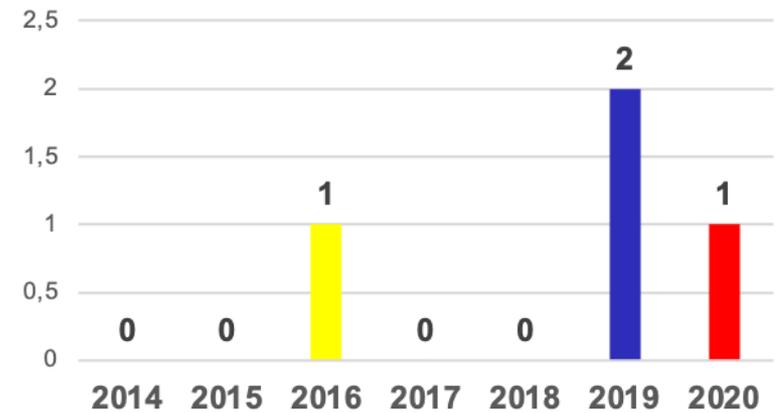
Nombre de couples nicheurs certains et nicheurs probables



*Busard Saint-Martin juvénile*  
Photo Joël SAVRY/ Pie Verte Bio 77

## Busard des roseaux

Nombre de couples nicheurs certains et probables



## Busards Saint-Martin, cendré et des roseaux – **Enjeu Fort** - Analyse

**22 couples nicheurs de Busards Saint-Martin**, dont 19 nichées réellement initialisées, et 18 jeunes au total à l'envol pour cette année 2020.

En 2019 11 couples nicheurs et 14 jeunes à l'envol.

Le nombre de tentatives est donc 2 fois supérieur en 2020, cependant le nombre de jeunes à l'envol est à peine plus élevé, compte tenu des nichées qui ont échoué (abandonnées et surtout moissonnées). Toutefois, si on ne tient compte que des 6 nichées avec jeunes à l'envol, 18 jeunes représente une moyenne de 3 par couple, un relatif succès de reproduction.

**1 couple de Busard cendré a niché** en 2020. Aucun nicheur en 2019, 1 en 2017 et 1 en 2018, ce faible effectif est relativement stable depuis 4 ans. En revanche, contrairement à 2018, il n'y a eu aucun jeune à l'envol lors de cette année 2020.

**1 couple de Busard des roseaux a niché** en 2020. 2 couples avaient niché en 2019, aucun les deux années précédentes. A l'instar de 2019, aucun jeune à l'envol en 2020.

La situation en Bassée reste préoccupante pour cette espèce, car il y a moins de 10 ans, on y trouvait encore 2 ou 3 couples nicheurs. Cependant, le nombre de couples nicheurs dans toute la Seine-et-Marne oscille entre 2 et 4 couples par an ces dernières années, ce qui reste très modeste. L'espèce reste très vulnérable et de surcroît, niche moins qu'avant dans les champs de céréales, milieu de substitution qu'elle avait adopté.



Photo Michel Collin  
Pie Verte Bio 77



Photo Michel Collin  
Pie Verte Bio 77

*A l'instar des années précédentes, nos observations des **3 espèces de busards** ont été effectuées dans le cadre des prospections liées à l'Oedicnème criard, car elles ne faisaient pas partie des espèces que nous avons choisi de suivre spécialement en 2020.*

*Elles ont une fois encore été très largement renforcées par les informations recueillies auprès de Pie Verte Bio 77 en matière de couples nicheurs certains et de jeunes à l'envol.*

**Synthèse de la campagne de recensements des busards nicheurs en Bassée  
PIE VERTE BIO 77 en 2020**

<b>Espèce</b>	<b>Commune</b>	<b>Nbre de jeunes à l'envol</b>	<b>Pose de cage ou jalon</b>	<b>Remarques</b>
<b>Busard Saint-Martin 19 nichées</b>	Gravon	4	Cage	1 jeune mort, 4 jeunes bagués
	Balloy	2	Cage	1 jeune moissonné, 2 jeunes bagués
	Balloy	0	Jalon	Nichée abandonnée
	Jaulnes	3	Cage	
	Villenauxe	4	Cage	Mâle bagué par le Muséum
	Villenauxe	0	Cage	Nid détruit
	Villenauxe	0	-	Nichée moissonnée
	Villenauxe	0	-	Nichée moissonnée
	Villenauxe	0	-	Nichée échouée
	Villenauxe	0	-	Nichée moissonnée
	Villuis	3	Cage	2 jeunes bagués
	Baby	0	-	Nichée moissonnée
	Villuis	0	-	Nichée moissonnée
	Villuis	0	Jalon	Nid abandonné. Ponte remplacement
	Fontaine F.	0	-	Milieu forestier
	Gouaix	2	-	Milieu forestier
<b>Busard cendré 1 nichée</b>	Jaulnes	0	-	Nichée échouée Mâle marqué en Allemagne
<b>Busard des roseaux 1 nichée</b>	Villiers	0	-	
<b>TOTAL : 18 jeunes Busards Saint-Martin à l'envol en 2020</b> (11 à l'envol en 2018 et 14 en 2019) <b>Aucun jeune de Busard cendré et aucun jeune de Busard des roseaux à l'envol</b>				



### Observations

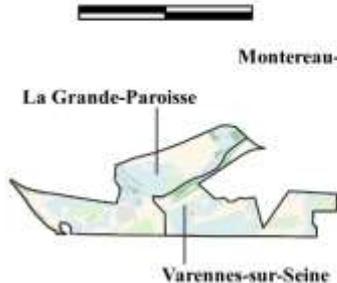
- NID | Busard cendré
- NID | Busard Saint-Martin
- ◆ COUPLE | Busard Saint-Martin
- ◆ COUPLE | Busard des roseaux

### Zonage

- Hors ZPS
- ZPS "Bassée et plaines adjacentes"

Source : PIE VERTE BIO 77  
Fond : © IGN - BD TOPO® V3, MOS  
IAU 2017  
FDC 77 | Janvier 2021

0 2 4 km



### Ont été observées et localisées 21 nichées sur la plaine de la Bassée/Montois :

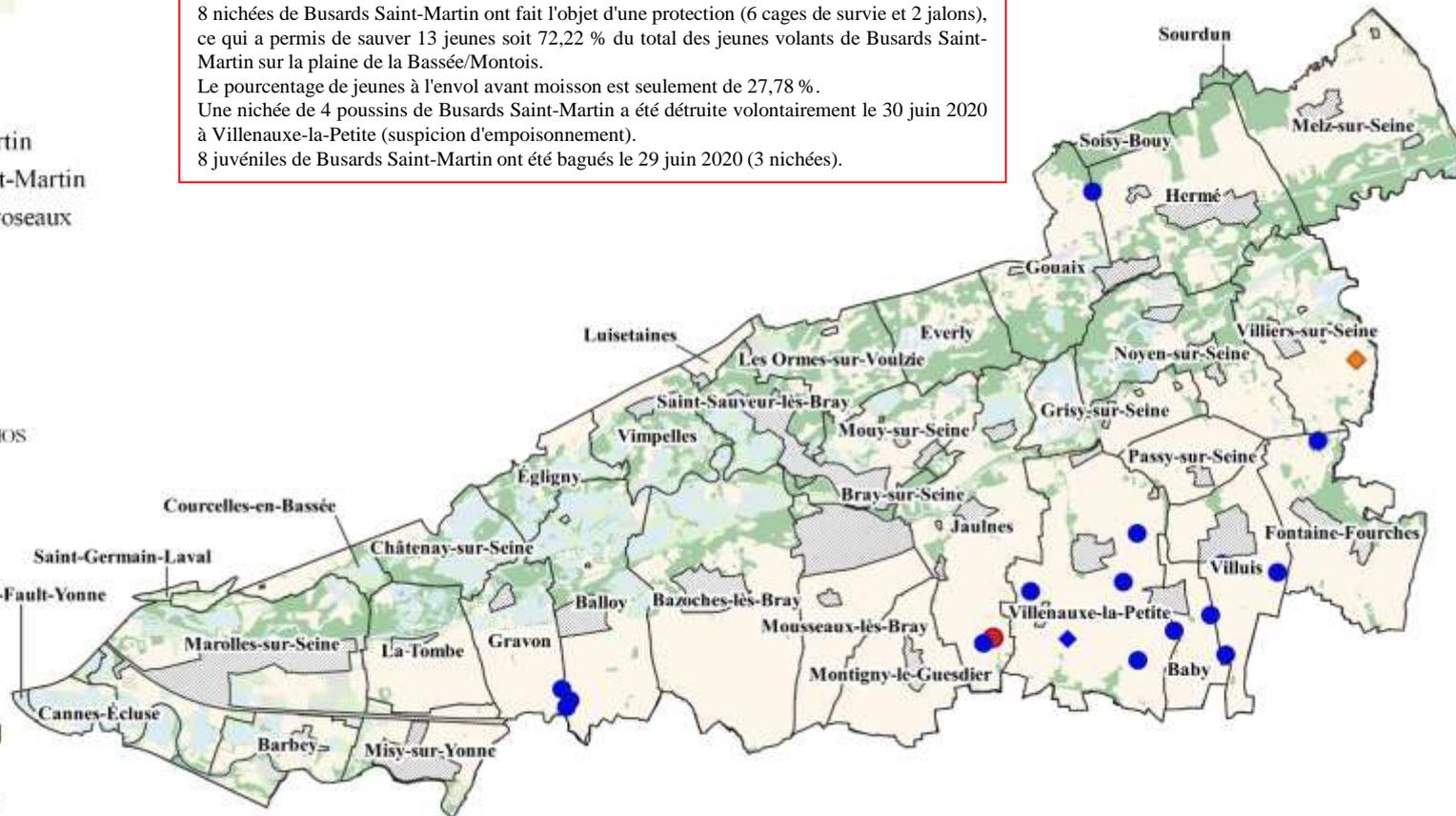
- Busards cendrés : 1 nichée, 0 œufs, 0 poussins, 0 jeunes à l'envol par couple nicheur
- Busards Saint-Martin : 19 nichées, 37 œufs, 30 poussins, 18 jeunes à l'envol (5 avant moisson et 13 après moisson) soit 0,95 jeune par couple nicheur ;
- Busards des Roseaux : 1 nichée, 0 œufs, 0 poussins, 0 jeunes à l'envol par couple nicheur

8 nichées de Busards Saint-Martin ont fait l'objet d'une protection (6 cages de survie et 2 jalons), ce qui a permis de sauver 13 jeunes soit 72,22 % du total des jeunes volants de Busards Saint-Martin sur la plaine de la Bassée/Montois.

Le pourcentage de jeunes à l'envol avant moisson est seulement de 27,78 %.

Une nichée de 4 poussins de Busards Saint-Martin a été détruite volontairement le 30 juin 2020 à Villenaux-la-Petite (suspicion d'empoisonnement).

8 juvéniles de Busards Saint-Martin ont été bagués le 29 juin 2020 (3 nichées).



## 2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles (suite)

### Rôle des genêts – **Enjeu fort**

<i>Année</i>	<i>Nombre d'individus contactés</i>	<i>Période</i>	<i>Statut</i>	<i>Communes</i>
<b>2017</b>	1	Avril à août	Contact	Bazoches-les-Bray
<b>2018</b>	0	-	-	-
<b>2019</b>	0	-	-	-
<b>2020</b>	0	-	-	-



### Rôle des genêts en Bassée auboise

Nombre de mâles chanteurs contactés

*Informations Pierre Miguet*

*Association Nature du Nogentais*

<b>2013</b>	<b>17</b>
<b>2014</b>	<b>6</b>
<b>2015</b>	<b>14</b>
<b>2016</b>	<b>4</b>
<b>2017</b>	<b>2</b>
<b>2018</b>	<b>9</b>
<b>2019</b>	<b>12</b>
<b>2020</b>	<b>14</b>



### Sterne naine - **Enjeu fort**

<i>Année</i>	<i>Effectifs</i>
<b>2016</b>	2 couples nicheurs
<b>2017</b>	2 individus à Marolles
<b>2018</b>	0
<b>2019</b>	2 individus en vol à Marolles
<b>2020</b>	1 individu à Noyen-sur-Seine

## 2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles (suite)

Autres espèces prioritaires nicheuses à <b>enjeu moyen</b>							
<i>Espèces ZPS</i>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<i>Statut</i>	<i>Communes</i>
<b>Cigogne blanche</b>	16	16	21	4	6	Nicheur possible	Barbé-Hermé-Passy
<b>Aigrette garzette</b>	12	72	378	453	283	Nicheur possible	Toutes communes
<b>Bihoreau gris</b>	16	18	43	44	57	Nicheur possible	Marolles-Balloy-Bazoches Noyen-Egligny
<b>Mouette mélanocéphale</b>	+ de 900	1119	1523	Env. 500	998	Nicheur certain	Marolles-Balloy-Jaulnes Bazoches Grisy-Courcelles-Noyen-Melz Egligny-Cannes Ecluse
<b>Sterne pierregarin</b>	120	116	109	93	87	Nicheur certain	Balloy-Jaulnes-Gouaix-Mouy Egligny Marolles-Varennnes-Bazoches Noyen-Misy-Cannes Ecluse
<b>Milan noir</b>	13	43	36	40	15	Nicheur certain	Marolles-Courcelles-Balloy Grisy-Jaulnes-Misy sur Yonne Melz-Noyen-Villiers-Les Ormes Vimpelles-Mouy sur Seine Bazoches-Barbey-Gravon
<b>Faucon pèlerin</b>	4	-	1	-	2	Nicheur possible et hivernant	Varennnes-Egligny-Marolles Jaulnes
<b>Crabier chevelu</b>	1	-	-	1	-	Occasionnel	Jaulnes

## 2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles (suite)

Autres espèces prioritaires nicheuses à <b>enjeu faible</b>							
<i>Espèces ZPS 1112002</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Statut</i>	<i>Communes en 2020</i>
<b>Martin- pêcheur</b>	24	46	27	23	49	<b>Nicheur certain</b>	Jaulnes-Eglny-Varennes- Marolles-Gouaix-Noyen Cannes Ecluse-Gravon- Everly-Montereau- Vimpelles
<b>Pic mar</b>	4	12	7	9	7	<b>Nicheur certain</b>	Gouaix-Noyen-Everly- Jaulnes
<b>Pic noir</b>	8	27	16	17	16	<b>Nicheur certain</b>	St Sauveur-Balloy-Eglny- Fontaine Fourches-Jaulnes- Everly-Hermé-Villiers- Melz-La Tombe-Soisy
<b>Échasse blanche</b>	2	16	10	2	3	<b>Migrateur et Nicheur certain</b>	Jaulnes-Marolles-Varennes
<b>Bondrée apivore</b>	10	13	5	9	7	<b>Migrateur et Nicheur certain</b>	Cannes Ecluse-Eglny- Hermé-Gouaix-Jaulnes



## 2.3 Résultats autres espèces / observations ponctuelles (suite)

Espèces <b>Migratrices &amp; Hivernantes</b>						
<i>Espèces ZPS 1112002</i>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<i>Statut</i>	<i>Communes</i>
<b>Grande Aigrette</b>	130	174	273	214	<b>Migrateur Hivernant</b>	Toutes communes
<b>Crabier chevelu</b>	1	-	-	1	<b>Occasionnel</b>	Jaulnes
<b>Héron pourpré</b>	3	3	3	0	<b>Migrateur</b>	Jaulnes
<b>Cigogne noire</b>	2	5	4 + 1 NC	1	<b>Migrateur et Nicheur certain</b>	Les Ormes-Gouaix-Jaulnes-Grisy-Villiers sur Seine-Fontaine Fourches-Hermé
<b>Pluvier doré</b>	82	450	120	484	<b>Migrateur</b>	Cannes Ecluse-Gravon
<b>Guifette noire</b>	18	3	31	29	<b>Migrateur</b>	Jaulnes-Varennes-Bazoches les Bray
<b>Grue cendrée</b>	2000	430	45	44	<b>Migrateur</b>	Balloy-Gravon-Jaulnes
<b>Balbuzard pêcheur</b>	14	20	25	6	<b>Migrateur</b>	Bazoches les Bray-Gouaix-Mouy- Jaulnes-Egigny-Gravon
<b>Milan royal</b>	4	1	10	14	<b>Migrateur</b>	Jaulnes
<b>Hibou des marais</b>	25	20	8	3	<b>Hivernant &amp; Nicheur possible</b>	Jaulnes
<b>Autour des palombes</b>	-	5	3	1	<b>Hivernant</b>	Gouaix-Jaulnes-Bray sur Seine
<b>Harle piette</b>	38	3	8	0	<b>Hivernant</b>	Marolles sur Seine



*Cigogne noire*  
Photo Joël SAVRY - Pie Verte Bio 77



*Autour des palombes* - Photo Jose Luis Beamonte

## 2.5 Synthèse des espèces

### Espèces nicheuses à enjeu observées en 2020

#### Espèces nicheuses à enjeu fort : 6 espèces sur 7

Busards Saint-Martin, cendré et des roseaux,  
Œdicnème criard, Blongios nain, Sterne naine.

*Non observé : Râle des genêts.*

#### Espèces nicheuses à enjeu moyen : 8 espèces sur 8

Gorgebleue à miroir, Pie-grièche écorcheur, Milan noir, Mouette  
mélanocéphale, Bihoreau gris,  
Sterne pierregarin, Aigrette garzette,  
Cigogne blanche.

#### Espèces nicheuses à enjeu faible : 5 espèces sur 5

Bondrée apivore, Pic mar, Pic noir,  
Martin-pêcheur, Echasse blanche.

**Soit 19 espèces sur 20**



### Nombre d'espèces observées

En 2020, **34 espèces** ont été observées sur les **38 espèces d'intérêt communautaire** du DOCOB relatif à la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ».

Seuls le Râle des genêts, le Faucon émerillon, le Plongeon imbrin et le Fuligule nyroca n'ont pas été observés.

Nous proposons de **rajouter au FSD** du site les espèces suivantes : **Rousserolle turdoïde, Rousserolle effarvate et Chouette chevêche.**

### Espèces hivernantes observées en 2020, et présentes en période de nidification

Hibou des marais, Butor étoilé, 2 espèces confirmées à rajouter dans la liste des espèces à enjeu dans le DOCOB.

*-Butor étoilé = enjeu fort / pas de nidification en IdF, présence en période de nidification.*

*-Hibou des marais = enjeu fort / plus de nidification en IdF depuis 2013, présence en période de nidification.*

## 3 Information, Communication, Sensibilisation

**3.1 Rédaction du bulletin d'information grand public** : « Infosite N5 » faisant un point sur les 5 premières années d'engagements MAEc dans le cadre de la PAC 2015, ainsi que sur les contrats Natura 2000 et les milieux et espèces prioritaires des 2 sites.

Ce bulletin a été diffusé exclusivement par mail, représentant près de 500 envois, après les élections municipales de 2020, pour garantir l'information des nouveaux élus.

Les coordonnées à jour des nouveaux maires nous ont été transmises par la CC Bassée Montois, après validation du bulletin par son Président. Les élus des 2 autres CC ont également été destinataire de l'Infosite: CC Pays de Montereau, CC du Provinois.

Les précédents bulletins avaient été envoyés en partie par courrier et par mail. Il a été retenu de ne réaliser des tirages papier que lorsqu'il sera impossible de faire autrement. La dématérialisation devient donc la règle pour la diffusion des bulletins et autres documents concernant le site et les actions qui y sont menées, ainsi que la promotion de la contractualisation dans son ensemble (Charte, Contrat, MAEc,...).

A chaque envoi, nous précisons aux destinataires, quels qu'ils soient, qu'ils peuvent largement diffuser l'information (bulletins municipaux, associations, entreprises, écoles, etc.).

**3.2. Informations, communication et sensibilisation informelles** : il s'agit ici de la méthode la plus efficace pour ces trois actions, bien que plus chronophage que la simple diffusion d'un bulletin d'information.

Les trois principaux vecteurs sont:

- Les échanges avec les pétitionnaires lorsqu'ils nous demandent un avis ou conseil sur l'EIN de leur projet, quel qu'il soit;
- Les rencontres et discussions avec les représentants des institutions et acteurs locaux lors des réunions liées aux projets d'aménagements sur le territoire du site;
- Les entretiens et échanges sur le terrain avec les propriétaires (autres qu'agricoles) et les exploitants agricoles, réalisés lors des suivis scientifiques des espèces du site, ou lors des prospections.

Ces moments privilégiés, en tête-à-tête ou avec 2 à 3 personnes, permettent de répondre aux questions et demandes au cas par cas, et de faire passer des informations adaptées aux réalités de terrain de chacun.

## 3 Information, Communication, Sensibilisation

### 3.1 ATLAS cartographique des espèces d'intérêt communautaire :

Créé en 2020, avec Laura Vérin, en stage de Master II « Espace et milieux », et grâce à sa formation en SIG, les deux principales raisons ayant initié sa réalisation sont les suivantes:

- Le document d'objectifs (DOCOB), document de référence approuvé par le préfet, définit les enjeux et objectifs de conservation, et précise les actions nécessaires à la préservation des habitats et espèces. Il s'agit donc du plan de gestion du site Natura 2000 : ZPS FR1112002 « Bassée et plaines adjacentes ». Les **données les plus récentes ayant servi à la rédaction du DOCOB dataient de 2010**. La répartition des habitats autant que la nature des espèces ont donc largement évolué depuis, ce qui nécessitait une **mise à jour**.
- **Jusqu'en 2010, les prospections étaient essentiellement** effectuées dans les zones humides. En effet, elles étaient réalisées dans le cadre de contrats liant les carriers aux associations locales.

Or, même si la ZPS englobe la majeure partie de l'écosystème de la Bassée, à l'origine vaste plaine alluviale de la Seine, les milieux humides représentent aujourd'hui à peine 10% du site. Ce qui signifie que **la majorité des 27 643 hectares du site avaient été encore peu prospectés il y a dix ans**, alors qu'en matière d'avifaune, nous avons affaire à l'un des sites les plus riches d'Ile-de-France. Les données se sont donc multipliées depuis, et les milieux sous-prospectés ont été plus largement investigués.

En cohérence avec le DOCOB, **trois cortèges ont été considérés**, puis présentés dans l'ordre suivant : **cortège des milieux humides, cortège des milieux boisés et ripisylves, cortège des milieux ouverts**.

La structure et l'organisation de cet atlas, dénommé  
«Atlas cartographique des espèces d'intérêt communautaire » / ZPS 1112002 « Bassée et plaines adjacentes »  
est présentée dans les **pages suivantes**.

**Diffusion prévue** : une fois validé par la DRIEE Ile-de-France et la DDT77, l'Atlas sera largement diffusé par voie dématérialisée afin de toucher tous les acteurs, enseignants, élus, associations, entreprises (dont bureaux d'étude), propriétaires,... Tout particulier intéressé pourra à sa demande recevoir ce document.  
Chaque mise à jour annuelle fera l'objet d'un nouvel envoi afin de garantir à tous l'accès aux données actualisées.

### 3 Information, Communication, Sensibilisation

Pour chacun des cortèges sont présentés :

*Une planche photographique des milieux*

#### CORTÈGE DES MILIEUX HUMIDES

*En Bassée*



### 3 Information, Communication, Sensibilisation

*Une carte du milieu correspondant*

Réseau hydrographique



### 3 Information, Communication, Sensibilisation

*Une planche photographique des espèces concernées*

#### CORTÈGE DES MILIEUX HUMIDES

*Synthèse des espèces prioritaires | 2016-2019*



**Blongios nain, *Butor blongios* (*Ixobrychus minutus*)**



**Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) | Femelle**



**Butor étolé (*Botaurus stellaris*)**



**Gorgebleue à miroir (*Zuscinia svecica*) | Mâle**



# 3 Information, Communication, Sensibilisation

## LA SYNTHÈSE DES ESPÈCES PRIORITAIRES

Chacune des espèces prioritaires est déclinée en 3 présentations successives :

**1ère page** : fiche d'identité de l'espèce, état des populations et tendance d'évolution des effectifs sur la ZPS, caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site, menaces et mesures de gestion conservatoire.

### BUSARD DES ROSEAUX

*Circus aeruginosus*

#### Description de l'espèce

##### STATUT ET PROTECTION

Directive Oiseaux  
**Annexe I**

Convention CITES  
**Annexe A**

Protection nationale  
**L.414-1 et L.414-2 du code de l'Environnement**

Convention de Berne  
**Annexe II**

Convention de Bonn  
**Annexe II**

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016)  
**Quasi menacée**

Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Île-de-France (2018)  
**En danger critique**

##### APPARENCE

**Mâle** : Dos et couverture alaire marron brun (reste gris cendré) • Dessous strié marron roux et beige • Queue gris cendré • Dessous des ailes marron, blanc et bout noir • Tête brun/roux strié de beige

**Femelle** : Brun sauf calotte • Gorge et épaules beige chamois • Ailes sombres dessus et dessous sauf épaules

125 - 135 cm



48 - 56 cm



Mâle



Femelle



Femelle

##### ÉCOLOGIE & BIOLOGIE

###### HABITAT

**Général** : Zone de plaine • Zones marécageuses et humides • Bords de plans d'eau peu profonds • Roselières • Prairies • Champs cultivés • Tourbières

**Nidification** : Roselières

###### RÉGIME ALIMENTAIRE

- Reptiles
- Amphibiens
- Micromammifères
- Petits oiseaux

###### REPRODUCTION ET ACTIVITÉS

Le nid est construit dans les roselières et est constitué d'un empilement d'herbes, roseaux et rameaux.

Jusqu'à 8 œufs (mi-mars et fin juin). Les jeunes volent après 45 à 50 jours et deviennent indépendants après 80 à 90 jours.

###### MIGRATION

**Prénuptiale** : vers l'Europe (Mars)

**Postnuptiale** : vers l'Espagne et l'Afrique (Septembre)

# 3 Information, Communication, Sensibilisation

## LA SYNTHÈSE DES ESPÈCES PRIORITAIRES

Chacune des espèces prioritaires est déclinée en 3 présentations successives :

2<sup>ème</sup> page : carte de localisation de toutes les communes de la ZPS où l'espèce a été observée avec un histogramme des couples nicheurs par commune.

Nicheur certain | Période de nidification : Mars à Août

Code Natura 2000 : A 081  
Classe : Oiseaux  
Ordre : Falconiformes  
Famille : Accipitridés

Fiche 2

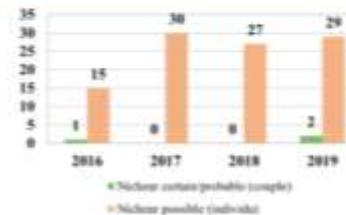
### Dynamique de l'espèce en Bassée

#### ÉTAT DES POPULATIONS ET TENDANCES D'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LA ZPS

Deux couples nicheurs certains en 2019, sur les communes de Villiers-sur-Seine et Villuis. Aucun jeune à l'envol à priori. Pas de trace de nidification en 2018, malgré la petite trentaine d'observation d'individus. En 2017 la nidification avait été tentée en Bassée, mais tous les couples avaient échoué, et en 2016, un seul couple s'était reproduit sur le site.

La situation en Bassée est préoccupante, car il y a moins de 10 ans, on y trouvait encore 2 ou 3 couples nicheurs.

Le nombre de couples nicheurs dans toute la Seine-et-Marne oscille entre 2 et 4 couples par an ces dernières années, ce qui est très modeste, l'espèce reste très vulnérable.



#### MENACES

- Dérangements humains induisant un fort taux de prédation des œufs, pendant l'incubation
- Régression des roselières
- Destruction volontaire ou involontaire des nids dans les champs
- Diminution de la ressource alimentaire
- Empoisonnement par pollution (plomb, PCB, bromadiolone contre le ragondin, pesticides divers).

#### CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPÈCE SUR LE SITE

À l'origine, l'espèce avait une nette préférence pour les abords des milieux humides et ouverts non agricoles, mais ces dernières décennies, avait adopté en Île-de-France les milieux cultivés. On constate aujourd'hui en Bassée que le Busard des roseaux niche moins qu'avant dans les champs de céréales, ce milieu de substitution qu'il avait adopté.

Sites de la Bassée accueillants ou ayant accueilli l'espèce (2016 - 2019) :

Nidification certaine : Jouines, Villiers-sur-Seine

#### MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE

- Entretien des roselières
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Pratiquer la fauche tardive et centrifuge
- Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage/du pâturage extensif
  - Recréer et entretenir des haies, bosquets, vergers, arbres isolés ou en alignement...
  - Favoriser l'aménagement de hauts fonds pour la création de roselières
  - Favoriser l'aménagement de zones prairiales
  - Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites
  - Diminuer l'utilisation d'intrants et proscrire utilisation de poisons contre les mammifères (micro et ragondins)
  - Adapter les périodes d'interventions
  - Réaliser une localisation des nids



#### Couple nicheur certain ou probable

- 2016
- 2019

- Commune accueillante
- Année d'observation
- Sites ZPS

- Milieux humides
- Près des zones boisées
- Zone tampon

- 0 2 4 km



### 3 Information, Communication, Sensibilisation

#### LA SYNTHÈSE DES ESPÈCES PRIORITAIRES

Chacune des espèces prioritaires est déclinée en 3 présentations successives :

**3ème page** : tableau général de synthèse des données indiquant par année : La commune où l'observation a été effectuée, l'effectif (individus), le détail des effectifs (mâle, femelle, indéterminé), le nombre de couples, le statut de reproduction (nicheur certain, probable, possible) et l'utilisation du site (nicheur, migrateur, hivernant).

#### Résultats des observations

Année	Code postal	Commune	Effectif	Détail			Nombre de couples	Statut*
				Mâle	Femelle	Indéterminé		
2016	77480	Jaulnes	2	1	1	1	Nicheur probable	
2016	77118	Bailly	2	1			Nicheur possible	
2016	77118	Bazoches-lès-Bray	5		3	2	Nicheur possible	
2016	77480	Jaulnes	2		1	1	Nicheur possible	
2016	77130	Marolles-sur-Seine	1		1		Nicheur possible	
2016	77480	Montigny-le-Guesdier	3		3		Nicheur possible	
2017	77118	Bazoches-lès-Bray	5	1	2	2	Nicheur possible	
2017	77126	Courcelles-en-Bassée	1			1	Nicheur possible	
2017	77114	Gouaix	3	1	2		Nicheur possible	
2017	77480	Gray-sur-Seine	1		1		Nicheur possible	
2017	77114	Hermé	1	1			Nicheur possible	
2017	77480	Jaulnes	11	1	4	6	Nicheur possible	
2017	77134	Les Ormés-sur-Voulzie	4	1	3		Nicheur possible	
2017	77480	Montigny-le-Guesdier	3	1		2	Nicheur possible	
2017	77130	Varennes-sur-Seine	1		1		Nicheur possible	
2018	77118	Bazoches-lès-Bray	3	1	1	1	Nicheur possible	
2018	77118	Gravon	3	2	1		Nicheur possible	
2018	77480	Jaulnes	10	2	3	5	Nicheur possible	
2018	77520	Luisetaines	1		1		Nicheur possible	
2018	77130	Marolles-sur-Seine	1	1			Nicheur possible	
2018	77171	Melz-sur-Seine	1	1			Nicheur possible	
2018	77480	Montigny-le-Guesdier	3	1	2		Nicheur possible	
2018	77480	Mousseaux-lès-Bray	1	1			Nicheur possible	
2018	77480	Villeneuve-la-Petite	2	1	1		Nicheur possible	
2018	77114	Villers-sur-Seine	1				Nicheur possible	
2018	77480	Villuis	1		1		Nicheur possible	
2019	77114	Villers-sur-Seine	4	2	2	2	Nicheur certain	
2019	77118	Bailly	1	1			Nicheur possible	
2019	77130	Bartby	1		1		Nicheur possible	
2019	77118	Bazoches-lès-Bray	2	2	1		Nicheur possible	
2019	77157	Everly	1			1	Nicheur possible	
2019	77114	Gouaix	1			1	Nicheur possible	
2019	77480	Jaulnes	2		1	1	Nicheur possible	
2019	77130	Marolles-sur-Seine	3		1	2	Nicheur possible	
2019	77480	Montigny-le-Guesdier	1			1	Nicheur possible	
2019	77480	Mousseaux-lès-Bray	2	1	1		Nicheur possible	
2019	77480	Mouy-sur-Seine	1			1	Nicheur possible	
2019	77130	Varennes-sur-Seine	2		1	1	Nicheur possible	
2019	77520	Vimpelles	1			1	Nicheur possible	

\*Définition p.1

# 3 Information, Communication, Sensibilisation

## LA SYNTHÈSE DES ESPÈCES NON PRIORITAIRES

Chacune des espèces non prioritaires est déclinée en 2 présentations successives :

**1ère page** : fiche d'identité de l'espèce, état des populations et tendance d'évolution des effectifs sur la ZPS, caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site, menaces et mesures de gestion conservatoire.

**2ème page** : carte de localisation de toutes les communes de la ZPS où l'espèce a été observée, en tant que nicheuse, migratrice ou hivernante.

- Pas de tableau général de synthèse des données.

Migrateur Code Natura 2000 : A 051  
Classe : Oiseaux  
Ordre : Ciconiformes  
Famille : Ciconidés Fiche 9

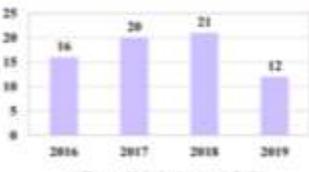
### Dynamique de l'espèce en Bassée

**ÉTAT DES POPULATIONS ET TENDANCES D'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LA ZPS**

Souvent notée en Bassée comme nicheuse possible car présente tout le printemps, mais à ce jour aucun critère de nidification certaine ou même probable. Cependant l'espèce niche tout près (entre autres au nord de l'Yonne), l'espoir d'une nidification prochaine est donc réel.

Passage pré-nuptial fin mars à fin mai, post-nuptial début août à mi-septembre.

Migration diurne pour profiter des ascendances thermiques. Passages recensés entre 2016 et 2019 : 16, 20, 21 et 12, probablement sous-estimés. Pour exemple, une dizaine d'individus a fait escale pendant quelques heures à Buthiers (sud-ouest 77, hors ZPS) le 23 septembre 2019.



Année	Effectifs
2016	16
2017	20
2018	21
2019	12

= Ois. et période de migration (collé)

**MENACES**

- Modification des pratiques agricoles se traduisant par la disparition de zones humides favorables
- Utilisation de pesticides
- Abandon des pratiques pastorales (disparition des prairies humides, sites d'alimentation importants)
- Electrocution des oiseaux (jeunes en particulier) sur les lignes électriques
- Dérangement en période de nidification

**CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPÈCE SUR LE SITE**

En escale de migration, préférence pour prairies humides - de fauche ou pâturées -, marais ouverts et bords d'étangs. Mais cultures, champs cultivés, pérorama, toits des bâtiments ou même sommet des grands arbres sont également fréquentés.

**Sites de la Bassée accueillants ou ayant accueilli l'espèce (2016 - 2019) :**  
Migration : Barbey, Hermé, Jaulnes, Les Ormes-sur-Vouézie, Ludestaines, Marolles-sur-Seine, Moug-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray

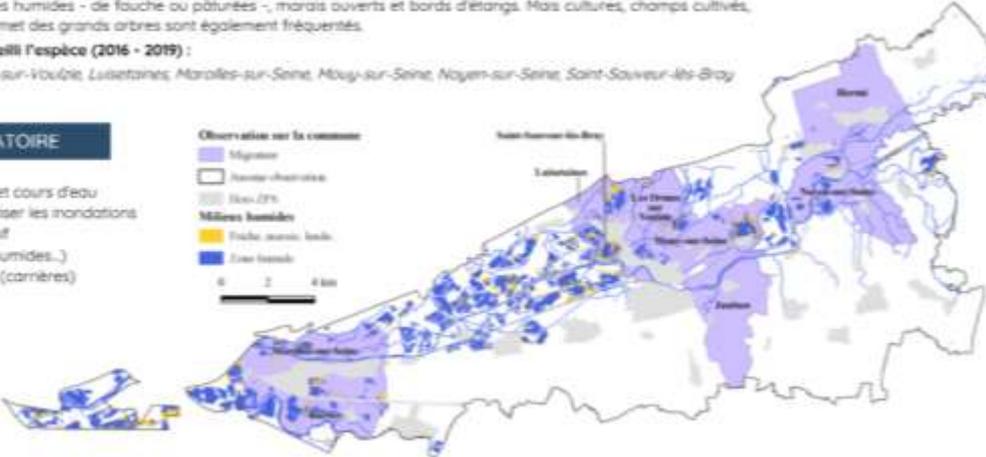
**MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE**

- Restaurer et entretenir les chenaux, années et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales (carrées)
- Aménager des plateformes artificielles.

**Observation sur la commune**

- Migrateur
- Nicheuse hivernante
- Ois. ZPS
- Milieux humides
- Prairie maréc. local
- Zone forestière

0 2 4 km





### 3 Information, Communication, Sensibilisation

Cet **Atlas** a plusieurs objectifs :

- La **mise à jour des données de suivis** scientifique et l'amélioration des connaissances ;
  - L'**actualisation permanente des données** qui seront compilées et analysées conjointement aux précédentes, puis intégrées à l'atlas, offrant ainsi une évaluation de l'état de conservation des espèces en temps réel ;
  - La **cartographie des protocoles de suivis** des espèces qui seront ajoutés à l'atlas courant 2021 ;
  - La **cartographie des chartes** Natura 2000 signées, et des **contrats Natura 2000** réalisés ou en projet, permettant de rechercher une corrélation entre ces territoires contractualisés et leur utilisation par les espèces d'intérêt communautaire ;
  - La **cartographie des MAEc** (en cours de réalisation) afin de vérifier plus précisément à la parcelle s'il y a ou non corrélation entre les couverts mis en place et la nidification des espèces visées.
  - L'atlas met en lumière l'**évolution des populations des espèces nicheuses classées prioritaires** sur le site. En effet, il indique les nouvelles, anciennes et zones habituelles de nidification de ces espèces. Concernant les autres espèces d'intérêt communautaire, espèces recensées lors du suivi des espèces prioritaires, le statut de l'espèce au moment de l'observation ainsi que sa présence sur une commune a été cartographié.
- Pour rappel, le choix des espèces prioritaires s'est effectué en raison (1) de la sous-prospection des milieux auxquels ces espèces sont inféodées, alors que le potentiel est évident en Bassée; (2) des effectifs faibles à très faibles en Ile-de-France de certaines de ces espèces, dont la Bassée constitue un des bastions régionaux.

**Analyse des données d'observation et de suivi des espèces:** données issues de nos suivis, de ceux des associations et naturalistes individuels locaux, et de nos réseaux d'acteurs de la profession agricole et des propriétés privées de la ZPS.

Toutes les données sont rassemblées et triées chaque année afin de connaître l'utilisation du site (nicheur, migrateur, hivernant) par chaque espèce d'intérêt communautaire. Elles ont été classées en 2 catégories avec la DRIEE Ile-de-France et la DDT 77 : espèces prioritaires et non prioritaires.

- ✓ -Pour les espèces d'intérêt communautaire **prioritaires** une **estimation du nombre de couples nicheurs** a été effectuée en ne prenant en compte que les nicheurs **certaines et probables**. Ces données ont permis d'établir l'histogramme d'évolution des effectifs de chaque espèce, l'objectif étant d'en suivre l'état de conservation.

Les nicheurs **possibles** n'ont pas été pris en compte dans cette estimation. En effet, d'après les critères d'usage, les nicheurs *possibles* correspondent à des individus isolés présents dans le milieu favorable en période de reproduction, ou à des mâles chanteurs en période de nidification. Nous avons pris le parti de ne pas les intégrer pour ne pas biaiser cette estimation avec des critères qui ne sont que de **simples indices de présence**.

- ✓ -Pour les espèces d'intérêt communautaire **non prioritaires** l'accent a été mis sur l'**utilisation du site par les espèces**. Contrairement aux espèces prioritaires, l'estimation ne prend en compte que le nombre d'individus : ce sont des **observations ponctuelles** réalisées lors des suivis des espèces prioritaires.

Les données de suivis que nous réalisons chaque année sont bancarisées dans la **base régionale de données « CETTIA »**. L'utilisation de cette base de données est assez chronophage, au niveau de la saisie de nos données, et surtout en ce qui concerne le tri que nous réalisons pour les données des autres contributeurs de CETTIA. Ce tri a pour but de **ne pas surestimer les effectifs** de chaque espèce observées. En effet, nous constatons **plusieurs biais dans CETTIA:**

- Saisies du même observateur**, même géolocalisation, même espèce, même nombre d'individu, plusieurs jours et/ou semaines de suite = forte probabilité d'observation du ou des mêmes individus. Dans ce cas nous ne retenons qu'une date avec les effectifs de l'espèce observée renseignés ce jour là.
- Saisies multiples** de la même observation : date, espèce, effectif, lieu, observateur;
- Pertes de données** saisies entre 2016 et 2019;
- Données présentes en page de récapitulatif** par taxon, **introuvables dans les listes détaillées** des observateurs;...

CETTIA devrait être remplacée par « **Géonature** », nous sommes inscrits aux formations en 2021, et seront attentifs à solliciter les formateurs sur les biais éventuels de cette nouvelle base de données afin de les éviter autant que possible.

## 4 Veille à la cohérence des politiques publiques

### Avant-projet

-Avant projet d'**extension de la carrière de Courceroy** : demande d'information de la part du bureau d'étude BIOTOPE, réponse collective AGRENABA et FDC 77 (été 2020) demandant, en préalable à une réponse, les résultats d'inventaires pour mise en perspective avec ceux de la ZSC et de la ZPS. Demande sans suites à fin 2020.

NB: cet avant-projet prévoyait la destruction complète d'1 entité de la ZSC, et de plusieurs habitats d'espèces de la ZPS.

### Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN)

-Projet d'**installation de stockage de déchets inertes** (ISDI/chantier grand Paris) à Barbey / Misy-sur-Yonne : demande d'avis de la DRIEE, **réponse défavorable transmise**. En effet, le **projet en l'état ne garantit pas la pérennité des habitats d'espèces** de la directive « Oiseaux », puisqu'il s'agit bien de **destruction, définitive ou temporaire** (plusieurs années), de milieux aquatiques, humides (dont les roselières) et en partie de friches, qui tous accueillent au moins une espèce nicheuse d'intérêt communautaire (*Bihoreau gris, Pie-grièche écorcheur, Gorgebleue à miroir, Butor étoilé, Rousserole turdoïde, Rousserole effarvate*) du site « Bassée et plaines adjacentes », et dont certaines sont prioritaires en termes d'enjeux de conservation. Ces milieux accueillent également d'autres espèces d'intérêt communautaire pour leur alimentation et/ou leur repos : *Aigrette garzette, Grande aigrette, Bondrée apivore, Balbuzard pêcheur, Milan noir, Sterne pierregarin, Martin pêcheur d'Europe, Œdicnème criard, Blongios nain, Busard des roseaux*.

Ces destructions d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire de la directive «oiseaux» constitue de fait la condition première de faisabilité de ce projet. Ceci implique qu'**aucune mesure d'atténuation d'incidence n'est possible**, et que d'éventuelles **mesures compensatoires**, encore moins celles évoquées dans le projet, **ne permettraient pas la conservation de la reproduction des espèces nicheuses concernées**.

-Projet d'**extension de carrière** à Gouaix /Port-Montain : demande d'avis de la DRIEE, **réponse défavorable transmise**. En effet, au moins deux couples nicheurs de Pie-grièche écorcheur observés chaque année, dont un en limite nord et un en limite sud-ouest du site objet de l'EIN, et un couple de Busard Saint-Martin nicheur en 2019 et en 2020 en lisière nord de ce même site. Potentiellement cette dernière espèce peut nicher sur les parcelles en blé ou en orge situées dans le périmètre du projet.

Même si nous n'avons pas à ce jour d'observation de reproduction de l'Œdicnème criard sur les parcelles de ce projet, elles restent régulièrement fréquentées par l'espèce, au moins pour son alimentation.

**L'incidence du projet n'est donc pas à notre avis négligeable**, contrairement à ce qui est affirmé dans le dossier, puisqu'il s'agit de **destruction de sites de nidification et d'alimentation avérés et potentiels** pour ces espèces. Nous avons donc demandé que ces secteurs soient préservés de toute extension du périmètre d'exploitation de la carrière.

## 4 Veille à la cohérence des politiques publiques

### Evaluation des Incidences Natura 2000 (EIN)

-Projet de **site d'enfouissement de déchets industriels inertes** (chantier grand Paris) à Marolles-sur-Seine : demande d'avis de la DRIEE, réponse favorable en cours / incidences potentielles mineure de dérangement du Busard Saint-Martin sur une partie de son secteur d'alimentation.

-Projet d'aménagement de la **ZAC de Marolles-sur-Seine** : données obsolètes, réunion avec la CC du Pays de Montereau et les bureaux d'études début 2021.

-**24 h tout terrain de France** : assistance à la mise à jour du dossier pour le volet d'analyse des incidences potentielles sur les espèces / reproduction, repos, alimentation.

Vérification sur place 24 h avant la course de l'absence des espèces d'oiseaux concernées (Édicnème criard et Busard Saint-Martin).

#### *- NB : dérives constatées*

La tendance actuelle que nous relevons dans les EIN, et qui semble vouloir devenir une habitude (cf dossier de Barbey/ déchets inertes ; projet d'extension de la carrière de Courceroy, etc.), a pour objectif de la part des pétitionnaires de **minimiser les incidences sur les habitats et les espèces**, au prétexte qu'il y a à proximité, ou potentiellement sur l'ensemble de la ZPS, suffisamment de « place » pour que les espèces nicheuses aillent se reproduire ailleurs que dans le périmètre du projet. Notons qu'un projet d'extension de carrière prévoit même la suppression d'une entité boisée de la ZSC...

La deuxième dérive constatée, est le **recours systématique à des propositions de mesures « compensatoires », sans qu'il soit prouvé que l'évitement et la réduction des incidences ont été étudiés**. Il s'agit par exemple pour le projet d'extension de carrière de Port-Montain, de tenter de faire croire que des mesures compensatoires telles que la plantation de haies, suffiront à pallier la destruction d'un habitat accueillant des espèces nicheuses, alors que nous savons tous que cet « habitat compensatoire » ne pourra pas accueillir la Pie-grièche écorcheur (nicheuse certaine) avant au moins 3 à 5 ans le temps que la haie soit suffisamment dense pour permettre sa nidification.

Nous alertons ici les autorités sur ces dérives inquiétantes, qui **remettent en cause de fait, l'intégrité et la légitimité même des sites Natura 2000** concernés, en tentant de faire passer pour acquis le fait que le maintien des espèces et des habitats ne saurait être un obstacle à des activités économiques destructrices d'habitats.

Le socle du réseau Natura 2000 est pourtant bien de concilier activités économiques et maintien et préservation des habitats et des espèces. **Quid de l'intégrité des sites Natura 2000 et de leur pérennité si des projets soumis à EIN détruisent des habitats ?**

C'est la « politique » européenne Natura 2000 qui est ainsi de plus en plus fréquemment remise en cause.

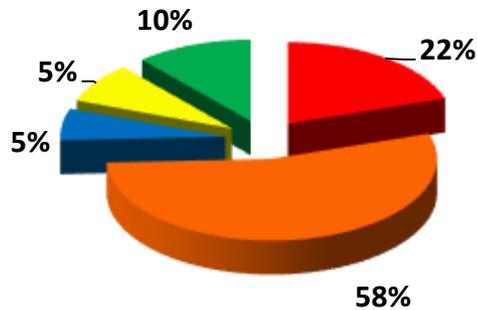
#### *-Résultats de l'instruction des dossiers*

Suite aux avis que nous transmettons, nous n'avons aucun retour concernant leur prise en compte dans l'instruction des dossiers.

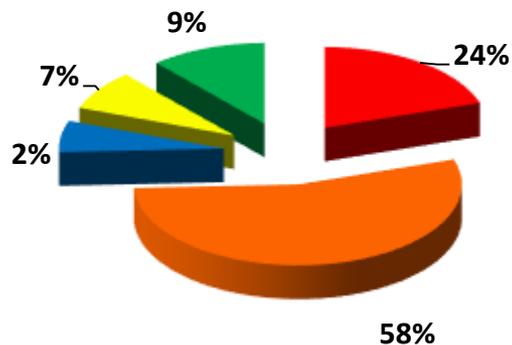
Il serait indispensable de mettre en place avec le(les) services instructeur(s) une procédure simple nous permettant de savoir dans quelle mesure nos avis ont été pris en compte, afin de vérifier la portée réelle des EIN. Une réflexion sera menée en 2021 à ce sujet.

## 5 Gestion administrative

Répartition du temps en 2018 / 175 jours



Répartition du temps en 2019 / 175 jours



Répartition du temps en 2020 / 182 jours

